



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N° 01, DU 3 JANVIER 2012

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr
rubrique Publications

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION

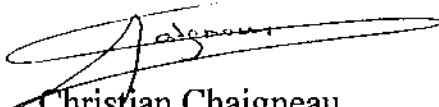
Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

le sommaire du recueil spécial n°01 des actes administratifs de la préfecture du 3 janvier 2012 a été affiché ce jour ;

le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.

A Angers, le 3 janvier 2012

Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire administratif


Christian Chaigneau

SOMMAIRE

I ARRETES.....page 1

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Secrétariat général, Pôle juridique

- Arrêté DDT 49/SG/2011-5, du 23 décembre 2011, portant subdélégation de signature en matière administrative, modification n° 7.....3

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

- Arrêté n° 2011-475, du 28 décembre 2011, relatif aux tarifs des courses de taxis.....23

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

- Délégations de signature du 22 décembre 2011 de M. Louis Liogier, trésorerie d'Angers Municipale, à Mme Nadège David.....27

- Délégations de signature du 22 décembre 2011 de M. Louis Liogier, trésorerie d'Angers Municipale, à M. Patrick Devillers.....29

- Délégations de signature du 22 décembre 2011 de M. Louis Liogier, trésorerie d'Angers Municipale, à M. Jean Yves Huruguen.....31

- Délégations de signature du 19 décembre 2011 de M. Philippe Maucourt, trésorerie de Saint Georges sur Loire, à Mme Marie France Brandeau.....33

- Délégations de signature du 19 décembre 2011 de M. Philippe Maucourt, trésorerie de Saint Georges sur Loire, à M. Olivier Guillevic.....35

AGENCE REGIONALE DE SANTE

Direction de l'Accompagnement et des Soins

Département d'accès aux soins de premiers secours

- Arrêté SG/MAP n° 2011-470, du 23 décembre 2011, portant modification de l'agrément de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL), « BIOSITES » SEL n° 49-10, sise au Rond-point du Général de Gaulle, à Avrillé.....37

- Arrêté SG/MAP n° 2011-471, du 23 décembre 2011, portant modification de l'agrément de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL), « LBM ROLAND DAVID », SEL n° 49-24, sise au 14-16 rue Victor Hugo, à Montreuil Juigné.....41

- Arrêté SG/MAP n° 2011-457, du 22 décembre 2011, portant modification de l'agrément de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL), « XLABS », SEL n° 94-04, sise avenue des Sables, La Chauvellerie, à Cholet.....43

- Arrêté SG/MAP n° 2011-410, du 23 novembre 2011, portant modification de l'agrément de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL), « BIOLABO DLP », SEL n° 49-20, sise le Clos du Bourg, rue de Montreuil, à Beaucouzé.....47

- Arrêté SG/MAP n° 2011-444, du 29 novembre 2011, portant modification de l'agrément de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL), « BIOLOIR », SEL n° 49-23, sise 2 rue Gault, à Baugé.....51

COUR D'APPEL D'ANGERS

- Décision du 26 décembre 2011 habilitant certains fonctionnaires à effectuer les demandes d'achats et à constater le service fait dans l'application Chorus Formulaire.....55

- Décision du 26 décembre 2011 portant délégation de signature en matière administrative et en matière de rémunération des personnels.....63

II AUTRES.....page 67

BUREAU DU CABINET

Pôle sécurité intérieure

- Liste des autorisations de mise en œuvre, de renouvellement ou de modification de systèmes de vidéoprotection, 4 ème trimestre 2011.....69

I - ARRETES



PREFET DE MAINE ET LOIRE

*Direction départementale des territoires
de Maine et Loire*

*Secrétariat général
Pôle juridique*

Arrêté DDT 49/SG/2011-5

Subdélégation de signature
en matière administrative

Modification n° 7

Le Préfet de Maine et Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

- VU le décret n° 2009-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- VU le décret du Président de la République en date du 25 novembre 2009 portant nomination de Monsieur Richard SAMUEL en qualité de préfet de Maine et Loire,
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des directions départementales interministérielles,
- VU l'arrêté du Premier ministre du 1er janvier 2010, portant nomination de Monsieur Sylvain MARTY en qualité de directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire,
- VU l'arrêté préfectoral SG/MAP n° 2010-001 du 4 janvier 2010, modifié par l'arrêté préfectoral SG/MAP n° 2011-455 du 20 décembre 2011, portant organisation de la direction départementale des territoires de Maine-et-Loire,
- VU l'arrêté préfectoral SG/MAP n° 2010-003 du 4 janvier 2010 modifié par l'arrêté préfectoral SG/MAP n° 2010-181 du 3 mai 2010 donnant délégation de signature au directeur départemental des territoires, en matière administrative,
- VU l'arrêté DDT 49/SG n° 2010-01 du 4 janvier 2010 modifié portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires à certains de ses collaborateurs,

ARRETE

ARTICLE 1er :

Afin de prendre en compte la nouvelle organisation de la direction départementale des territoires de Maine-et-Loire, définie par l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2011 susvisé, il est substitué à l'annexe à l'arrêté de subdélégation de signature DDT 49/SG n° 2010-01 susvisé l'annexe jointe à la présente décision.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté entre en vigueur le 1er janvier 2012.

ARTICLE 3 :

Le directeur départemental des territoires de Maine et Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le *23 décembre 2011*
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,


Sylvain MARTY

Annexe à l'arrêté de subdélégation DDT 49/SG n°2010-01 du 4 janvier 2010

(suite à la modification n° 7 – Arrêté n°2011-5 du 23 décembre 2011)

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A1 a1	1-ADMINISTRATION GENERALE a – Gestion du personnel : Évaluation, avancement d'échelon et mutation des contrôleurs des TPE, spécialité routes-bases aériennes du MEDDTL (1).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a2	Nomination et gestion des chefs d'équipe d'exploitation des TPE, agents d'exploitation des TPE.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a3	Mise en disponibilité des fonctionnaires des catégories A, B, C, pour raison de santé du MEDDTL.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a4	Octroi de disponibilité des fonctionnaires : - pour donner des soins au conjoint, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave, - pour élever un enfant âgé de moins de huit ans, - pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint ou un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, - pour suivre le conjoint lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, en raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire, - à l'expiration des droits statutaires à congé de maladie.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a5	Affectation à un poste de travail des fonctionnaires énumérés ci-après lorsque cette mesure n'entraîne ni changement de résidence ni modification de la situation des intéressés du MAAPRAT/MEDDTL (3) : * tous les fonctionnaires de catégorie A : attachés administratifs ou assimilés, Ingénieurs des travaux publics de l'Etat, * tous les fonctionnaires des catégories B, C à l'exclusion de la désignation des chefs de subdivisions territoriales, qu'ils appartiennent à la catégorie A ou B.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a6	Octroi des autorisations d'accomplir un service à temps partiel (MEDDTL).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a7	Octroi aux fonctionnaires du congé parental (MEDDTL).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a8	Octroi du mi-temps de droit pour raisons familiales (MEDDTL).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a9	Octroi d'un congé de formation professionnelle pour les catégories A, B, (MEDDTL).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a10	Décision prononçant en matière disciplinaire les sanctions prévues à l'article 66 de la loi du 11/01/1984 en ce qui concerne : -les personnels des catégories C, -agents non titulaires, - chefs d'équipe d'exploitation (P) des TPE, - agents d'exploitations (S) des TPE, après communication du dossier aux intéressés.		Aucune délégation
A1 a11	Décision de réintégration des fonctionnaires, stagiaires lorsqu'elle a lieu dans le service d'origine dans les cas suivants : - au terme d'une période de travail à temps partiel, - après accomplissement du service national sauf pour les ingénieurs des travaux publics de l'État et attachés administratifs des services déconcentrés, - au terme d'un congé de longue durée mi-temps thérapeutique après congé de longue maladie et de longue durée, - au terme d'un congé de longue maladie.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a12	Création et modification de la composition des commissions administratives paritaires locales (MEDDTL) : - une commission administrative paritaire locale propre aux dessinateurs, - une commission administrative paritaire locale commune aux adjoints administratifs et agents administratifs, - une commission administrative paritaire locale propre aux contrôleurs des TPE, spécialité routes-bases aériennes, - une commission administrative paritaire locale propre aux chefs d'équipe d'exploitation (P) des TPE, des agents d'exploitation (S) des TPE.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a13	Notification ordre de maintien dans l'emploi (MEDDTL).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a14	Gestion des ouvriers des parcs et ateliers (MEDDTL).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a15	Création et modification de la composition de la commission consultative paritaire locale propre aux ouvriers des parcs et ateliers (MEDDTL).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A1 a16	Mise en cessation progressive d'activité des OPA (MEDDTL).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a17	Décisions d'octroi de congés (MEDDTL) : - congé annuel, - congé bonifié, - congé de maladie, - congé de longue durée, à l'exception de celui qui nécessite l'avis du comité médical supérieur, - congé de longue maladie, à l'exception de celui qui nécessite l'avis du comité médical supérieur, - congé pour maternité ou adoption, - congé de formation professionnelle, - congé pour formation syndicale, - congé pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives et de plein air légalement constituées, destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs, - congé pour période d'instruction militaire, - congé pour naissance d'un enfant, - congé paternité, congé sans traitement relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de l'État, =>jours de RTT et récupérations d'heures, =>compte épargne temps (ouverture et alimentation du compte).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a17 (partiel)	Décisions d'octroi de congés du MAAPRAT/MEDDTL (2 & 3) : - congé annuel, - jours de RTT et récupérations d'heures.	SG SG SG SG SG DIR/VDCT DIR/CG DIR/MDD DIR/MDD SEFAER SEFAER SEFAER SEFAER SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SEA SEA SEA SEA UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR	Vincent CHAVANON Christophe RENIEL Christophe BERTHOMÉ Jean FOYER Marie-Hélène THIESSET-FAURE Médéric RIBREUX Patrick BUOB Denis BALCON Fabienne GUERY Jean-Luc VIGIER Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD Philippe MARCHAND Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Philippe TIOU Brigitte LACOSTE Hugues MINEAU Claude TUCHAIS Marianne PELET Eric FRESSINAUD Pierick LEHOUX Jean-Claude HIPPOLYTE Eric HENRY Philippe METAYER Olivier BOUJARD Jean-Michel PIERRELEE Yves LEGRENZI Gaëlle BOUCHON Gilles GOULU Marie-Isabelle LEMIERRE Catherine MAINGAULT Denis DUFOR Jean-Luc CLAIR Gilles JONNEAUX Lionel HEGRON Jacques PEIGNER

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
		UT SEGRE UT SEGRE	Gérard BARON Christelle FLORTE
A1 a18	Décisions d'octroi d'autorisation (MAAPRAT/MEDDTL) : - spéciale d'absence pour enfant malade, - spéciale d'absence pour l'exercice du droit syndical, - spéciale d'absence pour la participation aux travaux des assemblées électorales, - d'absence, crédit d'heure accordé aux élus, - de travail à mi-temps pour raison thérapeutique, sauf dans les cas nécessitant l'avis du comité médical supérieur, - Personnel des catégories B, appartenant aux corps des services déconcentrés des contrôleurs des TPE : - Personnel des catégories C, appartenant aux corps des services déconcentrés des dessinateurs, adjoints administratifs, agents administratifs.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a19	Nomination en qualité de stagiaire ou de titulaire, après concours, examens professionnels ou examens d'aptitude : nomination après inscription sur la liste d'aptitude nationale (MEDDTL).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a20	Répartition des réductions d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon (MEDDTL).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a21	Décision d'avancement (MEDDTL) : - avancement d'échelon, - nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement national, - promotion au groupe de rémunération immédiatement supérieur.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a22	Mutation (MEDDTL) : - n'entraînant pas un changement de résidence, - entraînant un changement de résidence, - modifiant la situation de l'agent.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a23	Décision disciplinaire (MEDDTL) : - suspension en cas de faute grave, conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi du 13/07/1983, - toutes les sanctions prévues à l'art. 66 de la loi du 11/01/1984	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a24	Cessation définitive de fonctions (MEDDTL) : - admission à la retraite, - acceptation de la démission, - licenciement, - radiation des cadres pour abandon de poste.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a25	Mise en cessation progressive d'activité des fonctionnaires (MEDDTL).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a26	Droit d'option des agents fonctionnaires de l'État mis à disposition du département (MEDDTL). Gestion des personnels non-titulaires.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a27	Affectation à un poste de travail à l'égard des agents recrutés sur contrat dépendant d'un règlement local (MEDDTL).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a28	Nomination et gestion des agents recrutés sur contrat affectés dans la DDT	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a29	Octroi aux agents non-titulaires de l'État, des congés annuels, des congés pour formation syndicale, des congés en vue de favoriser la formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse, des congés de maladie ordinaires, des congés occasionnés par un accident de travail ou une maladie professionnelle, des congés de maternité ou d'adoption, des congés pour l'accomplissement d'une période d'instruction militaire prévus aux articles 10,11 § 1 et 2, 12,14, 15, 26 § 2 du décret du 17/01/86 susvisé, - jours de RTT et récupération d'heures, - compte épargne temps : ouverture et alimentation du compte.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a29 (partiel)	Octroi aux agents non titulaires de l'Etat: - congé annuel, - jours de RTT et récupération d'heures.	SG SG SG SG SG DIR/VDCT DIR/CG DIR/MDD SEFAER SEFAER SEFAER SEFAER SEFAER SCHV	Vincent CHAVANON Christophe RENIEL Christophe BERTHOMÉ Jean FOYER Marie-Hélène THIESSET-FAURE Médéric RIBREUX Patrick BUOB Denis BALCON Jean-Luc VIGIER Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD Philippe MARCHAND Jacqueline DJIMET-BABOUM Thierry VALLAGE

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
		SCHV SCHV SCHV	Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD
		SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Philippe TJOU Brigitte LACOSTE Hugues MINEAU Claude TUCHAIS Marianne PELET Eric FRESSINAUD Pierrick LEHOUX Jean-Claude HIPPOLYTE
		SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER Olivier BOUJARD Jean-Michel PIERRELEE Yves LEGRENZI
		SEA SEA SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Gilles GOULU Marie-Isabelle LEMIERRE Catherine MAINGAULT
		UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR UT SEGRE UT SEGRE	Denis DUFOUR Jean-Luc CLAIR Gilles JONNEAUX Lionel HEGRON Jacques PEIGNER Gérard BARON Christelle FLOSTE
A1 a30	Octroi aux agents non-titulaires : - du congé pour naissance d'un enfant (3 jours au père), des congés parentaux, des congés pour élever un enfant de moins de huit ans ou atteint d'une infirmité exigeant des soins continus, des congés pour raisons familiales. - du congé paternité.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a31	Octroi aux agents non-titulaires des congés de grave maladie et des congés de maladie sans traitement. Ces agents ne devront pas être sortis des effectifs.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a32	Octroi du mi-temps de droit pour raisons familiales.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a33	Mise en cessation progressive d'activité.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a34	Fixation des rentes pour accidents du travail.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a35	Octroi des autorisations spéciales d'absence pour l'exercice du droit syndical.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a36	Décision de réintégration des agents non-titulaires lorsqu'elle a lieu dans le service d'origine dans les cas suivants (MEDDTL) : - au terme d'une période de travail à temps partiel, - au terme d'un congé de grave maladie..	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a37	Affectation à un poste de travail des agents non-titulaires lorsque cette mesure n'entraînera ni changement de résidence ni modification de la situation des intéressés.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a38	Arrêtés de détachement personnel d'exploitation; prise, renouvellement et fin anticipée (MEDDTL).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a39	Arrêtés de détachement fonctionnaires auprès d'une collectivité territoriale (MEDDTL).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
	Responsabilité civile :		
A1 b1	Règlement amiable des dommages matériels causés à des particuliers par l'État du fait d'accident de la circulation.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b2	Règlement amiable des dommages subis par l'État du fait d'accident de la circulation.		
A1 b3	Règlement amiable des dommages causés à des tiers par l'État hors accident de la circulation.		
	Procédures contentieuses :		

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A1 e1	Mémoires et correspondances au tribunal administratif de Nantes relatifs à des recours formés contre des décisions administratives individuelles et aux recours à l'encontre des décisions individuelles prises par les commissions d'aménagement foncier.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 e2	Actes de plaidoirie et présentation des observations orales prononcées au nom de l'Etat devant les juridictions civiles, pénales et administratives, sous réserve des observations de représentation obligatoire par avocat et de mandat légal de l'agent judiciaire du trésor, y compris ceux liés aux mesures d'expertise.	SG SG SG SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON Hubert DENIER-D'APRIGNY Caroline MAROLLEAU Catherine LUHRS-RETHAULT
A1 e3	Réplique immédiate en cas d'apport de moyens nouveaux en cours de contradictoire à l'occasion des procédures d'urgence devant les tribunaux administratifs.	SG SG SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON Hubert DENIER-D'APRIGNY Caroline MAROLLEAU
A1 e4	Dépôt, en urgence devant le juge administratif, de documents techniques, cartographiques, photographiques, etc..., nécessaires à la préservation des intérêts défendus par l'Etat et toutes productions avant clôture d'instruction notamment celle prévue à l'article R 522-6 du Code de justice administrative.	SG SG SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON Hubert DENIER-D'APRIGNY Caroline MAROLLEAU
	2 - DOMAINE PUBLIC ROUTIER		
A2 a1	<i>a - Gestion et conservation du domaine public de l'Etat :</i> Avis du service sur les conditions d'implantation des points de vente d'hydrocarbures en vue de la délivrance par le ministère de l'attestation du droit d'approvisionnement.	SRGC	Eric HENRY
A2 a2	Remise aux domaines des terrains devenus inutiles au service des routes et des voies navigables.	SRGC	Eric HENRY
A2 a3	Approbation d'opérations domaniales.	SRGC	Eric HENRY
A2 a4	Actes de police et de conservation du domaine public routier.	SRGC	Eric HENRY
	<i>b - Exploitation du domaine public routier de l'Etat :</i>		
A2 b1	Interdiction ou réglementation de la circulation à l'occasion de travaux routiers sur routes nationales ou autoroutes.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A2 b2	Limitation de vitesse.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A2 b3	Police de la circulation hors agglomération.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A2 b4	Autorisation permanente ou temporaire de circulation sur autoroute et voies express des véhicules et du personnel en assurant l'entretien.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
	<i>c - Circulation routière sur routes à grande circulation :</i>		
A2 c1	Réglementation de la circulation sur les ponts.	SRGC	Eric HENRY
A2 c2	Régime de priorité.		
A2 c3	Relèvement du seuil de vitesse en agglomération.		
A2 c4	Avis émis à l'occasion de la consultation par le PCG 49 dans le cadre de l'instruction des arrêtés relatifs aux routes départementales à grandes circulation hors agglomération pour : - la police de circulation, - l'institution de restriction de vitesse.	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI Olivier BOUJARD
A2 c5	Avis émis à l'occasion de la consultation par le maire dans le cadre de l'instruction des arrêtés relatifs aux routes à grande circulation en agglomération pour : - la police de circulation, - l'institution de restriction de vitesse.	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI Olivier BOUJARD
	<i>d - Exploitation de l'ensemble du réseau routier :</i>		
A2 d1	Autorisation individuelle de transports exceptionnels.	SRGC	Eric HENRY
A2 d2	Utilisation de pneumatiques comportant des éléments métalliques susceptibles de faire saillie sur des véhicules assurant des transports de première nécessité ou de denrées périssables et des engins spéciaux utilisés pour la viabilité hivernale d'un poids total autorisé en charge supérieur à 3,5 T.	SRGC SRGC	Yves LEGRENZI Chantal DELAUNAY
A2 d3	Dérogations exceptionnelles à l'interdiction de circuler les dimanches et jours fériés des véhicules de transports routiers, affectés aux transports de marchandises, de plus de 7 T 5 en poids total en charge.	SG SG DIR/VDCT	Christine RUMAIN Bruno GRENON Médéric RIBREUX

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
		DIR/CG DIR/MDD	Patrick BUOB Denis BALCON
		SEA	Gaëlle BOUCHON
		SCHV	Thierry VALLAGE
		SUAR	Jean-Luc MALGAT
		SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI Philippe METAYER
		UT CHOLET UT SAUMUR UT SEGRE	Jean-Luc CLAIR Lionel HEGRON Gérard BARON
A2 d4	Autorisation de faire circuler un petit train routier touristique.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
	3 - VOIES D'EAU		
	<i>a- Gestion et conservation du domaine public fluvial :</i>		
A3 a1	Actes d'administration et de conservation du domaine public fluvial.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
A3 a2	Autorisations d'occupation temporaire.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
A3 a3	Autorisations de prise d'eau et d'établissements temporaires.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
A3 a4	Approbation d'opérations domaniales.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
	<i>b- Police de la navigation intérieure :</i>		
A3 b1	Autorisations de manifestations sportives, fêtes nautiques et autres manifestations qui peuvent entraîner des rassemblements de bâtiments sur les voies d'eau navigables.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
A3 b2	Interruption de la navigation et chômage partiel.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
		DIR/VDCT DIR/CG DIR/MDD	Médéric RIBREUX Patrick BUOB Denis BALCON
		SEA	Gaëlle BOUCHON
		SCHV	Thierry VALLAGE
		SUAR	Jean-Luc MALGAT
		SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI Philippe METAYER
		UT CHOLET UT SAUMUR UT SEGRE	Jean-Luc CLAIR Lionel HEGRON Gérard BARON
	4 - CONSTRUCTION		
	<i>a- Mesures tendant à favoriser la construction d'habitation :</i>		
A4 a1	Décisions relatives à la gestion des anciennes primes à la construction (transfert, suspension, annulation) (PSI-R. 311-37 à 59, PIC-R. 311-60 à 63, PAHR-R. 324-1 à 19).	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 a2	Autorisation des employeurs à investir directement dans la construction ou l'amélioration de logements loués ou destinés à être loués à leurs salariés.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 a3	Saisine pour avis de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, du comité interprofessionnel	SCHV	Thierry VALLAGE

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	du logement et du délégué régional de l'agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de la construction (ANPEEC) dans le cadre de l'instruction des dossiers susceptibles d'être financés sur les crédits du 1/9ème prioritaire.		
A4 a4	Notification de délais aux associations visées à l'art. R. 313-9 pour transférer l'actif net constitué au moyen des sommes recueillies par elles.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 a5	Dérogation à la prise en compte de la date d'achèvement des logements susceptibles de bénéficier de la participation des employeurs à l'effort de construction en vue de leur amélioration.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 a6	Dérogation de certains cas particuliers aux caractéristiques techniques et à la barre minimale de travaux des logements améliorés au moyen de la participation des employeurs à l'effort de construction.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 b1	b- Amélioration de l'habitat : Attribution ou rejet de la décision de subvention pour l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale et qualité de service (PALULOS et AQS)	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 b2	Dérogation relative à la date de démarrage des travaux avant décision d'octroi de subventions PALULOS pour les logements à usage locatif et à occupation sociale pour les opérations ayant fait l'objet d'un accord de programme par le préfet. Prorogation maximale d'un an du délai de réalisation des travaux.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 b3	Décision d'utilisation des crédits pour les opérations ayant préalablement fait l'objet d'un accord de programme par le préfet.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 b4	Décision de dérogation au taux de subvention et au plafond de travaux pour les PALULOS inscrits aux programmations annuelles.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 b5	Dérogation relative à l'âge des immeubles pour mise en conformité avec les normes minimales d'habitabilité.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 b6	Dérogation exceptionnelle d'octroi d'une subvention PALULOS pour financer des travaux ayant bénéficié depuis moins de 10 ans d'une subvention locative aidée (SLA), d'un prêt PLA ou d'une subvention ANAH.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c1	c- Prêts aidés par l'État pour la construction ou l'acquisition-amélioration et la démolition de logements : Décision d'accorder ou de refuser les agréments pour la construction ou l'acquisition-amélioration de logements locatifs PLS (Prêt locatif social).	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c2	Signature des conventions entre l'État et l'opérateur pour les prêts sociaux de location accession.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c3	Décision d'agrément pour la réalisation de logements en location accession.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c4	Décision d'accorder ou de refuser les subventions pour la construction ou l'acquisition-amélioration de logements locatifs PLUS (Prêt locatif à usage social) PLUS-CD (Construction démolition) et PLAI (prêts locatifs aidés d'intégration).	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c5	Dérogation relative aux plafonds de ressources PLAI (Prêt locatif aidé d'insertion) égal à 60 % du montant déterminé par arrêté conjoint des ministres chargés du logement et des finances.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 c6	Annulation de la décision favorable lorsque les travaux n'ont pas été commencés dans un délai de dix huit mois à compter de la date de la décision favorable. Une prorogation du délai peut être accordée.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 c7	Transfert des prêts PLS aux personnes et organismes mentionnés à l'Art. R331-17 du Code de la Construction et de l'Habitat (CCH).	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c8	Autorisation à des personnes physiques ayant bénéficié d'un PAP de louer leur logement.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A4 c9	Transfert des prêts PAP aux personnes occupant le logement à titre de résidence principale et remplissant les conditions de ressources fixées par arrêtés interministériels (Art. R331-42 du CCH).	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c10	Transfert ou maintien du préfinancement des opérations en accession à la propriété.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c11	Dérogation, dans certains cas particuliers, aux caractéristiques techniques requises des logements financés à l'aide de prêts conventionnés dans le cadre d'opérations d'amélioration ou d'acquisition-amélioration.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c12	Signature des contrats d'amélioration des logements passés entre l'État et les propriétaires bailleurs.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c13	Prorogation du délai de justification de l'achèvement des travaux lorsque le logement a été financé par un prêt aidé par l'État.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c14	Pour les logements ayant bénéficié d'aides de l'État, dérogation aux plafonds de ressources et aux conditions d'attribution, déterminée par arrêté conjoint des ministres chargés du logement et des finances.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c15	Dérogation à l'âge de construction des immeubles (20 ans minimum).	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c16	Dérogation pour commencer les travaux avant l'obtention de la décision d'agrément et de subvention des prêts locatifs aidés, PALULOS, PLS et PSLA.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c17	Dérogation au taux maximum réglementaire de la subvention de l'État.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c18	Dérogation pour l'acquisition-amélioration dont le coût est supérieur à 90 % de la valeur de base.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c19	En cas de démolition totale ou partielle, décision d'accorder ou de refuser l'exonération de tout ou partie du remboursement des aides, l'autorisation du remboursement échelonné de celles-ci, et l'autorisation de continuer à rembourser les prêts aidés ou consentis par l'État selon l'échéancier initial.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 c20	Décision d'accorder ou de refuser l'autorisation de démolir, de changer provisoirement ou définitivement d'usage un bâtiment à usage d'habitation appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré et construit avec l'aide de l'État et l'attribution des aides correspondantes.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 c21	Décision d'accorder l'autorisation pour la vente de logement HLM.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 c22	En cas de vente de logements conventionnés, dans un délai inférieur à 10 ans pour la construction, et de 5 ans pour l'amélioration : décision d'accorder la dérogation et de proposer un échéancier de remboursement des aides consenties par l'État.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c23	Pour le fonctionnement du schéma départemental d'accueil des gens du voyage : Convocations et autres courriers relatifs à la commission consultative.	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
		SCHV	Raymonde PILARD
A4 d1	<i>d - Section départementale du conseil régional de l'habitat et Aide personnalisée au logement :</i> Signature des conventions passées entre l'État et les bailleurs de logements, référencés à l'art. L353-2 du CCH, en application de l'art. L351-2 du même code.	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 d2	Signature des conventions passées entre l'État et les bailleurs de logements, référencés à l'art. L. 353-2 du CCH, en application de l'art. L. 351-2 du même code.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 d3	Attestation d'exécution conforme des travaux de mise aux normes d'habitabilité ou de travaux d'amélioration de la qualité des logements conventionnés.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD Didier PEIGNARD
A4 d4	Notification des avis émis pour le changement d'affectation, la location ou sous-location totale ou partielle, meublé ou non, d'un logement financé à l'aide d'un prêt HLM à l'accession à la propriété.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD Didier PEIGNARD
A4 d5	Notification des avis émis en vue de bénéficier de droits fixés d'enregistrement en cas de cession amiable de logement ayant bénéficié d'un prêt HLM à l'accession à la propriété.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD Didier PEIGNARD
A4 d6	Convocations aux réunions de la section départementale du CRH et transmission des documents à cette instance après validation par le préfet.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD Didier PEIGNARD
A4 e1	<i>e - Études et Ingénierie :</i> Décisions de subvention pour les études et ingénierie relevant du BOP DAOL 135.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f1	<i>f - Bâtiments insalubres :</i> Attribution ou rejet de la prime pour suppression d'insalubrité par travaux (PSI).	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f2	Dérogation à l'interdiction de commencer les travaux avant l'émission de la décision d'octroi de la prime PSI.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f3	Décision d'annulation de l'attribution de principe d'une prime PSI en cas de démarrage des travaux antérieurement à cette attribution.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f4	Dérogation donnée à l'usage des logements primés PSI (location).	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f5	Décision d'annulation et de reversement d'une prime PSI dans le cas où les travaux ne sont pas achevés dans un délai de deux ans à compter de la date de décision d'octroi de prime.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A4 g1	<i>g - Mesures tendant à remédier à des difficultés particulières de logement :</i> Attribution de primes de déménagement et de réinstallation (PDR).	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 h1	<i>h - Politique locale de l'habitat :</i> Tous actes relatifs au "porter à la connaissance" à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de "porter à connaissance" adressée au président de l'EPCI.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
5- AMENAGEMENT FONCIER ET URBANISME			
A5 a1	<i>a- Règles générales d'aménagement et d'urbanisme :</i> Publicité et diffusion de l'arrêté de mise à l'enquête publique du projet de délimitation des terrains exposés à un risque naturel.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Jean-Claude HIPPOLYTE
A5 a2	Publicité et diffusion de l'arrêté portant délimitation des terrains exposés à un risque naturel.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Jean-Claude HIPPOLYTE
A5 b1	<i>b- Schémas de cohérence territoriale :</i> Tous actes relatifs au "porter à la connaissance" à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de "porter à connaissance" adressée au président de l'EPCI.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU
A5 b2	Consultation et synthèse des avis des services de l'État sur le projet arrêté.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 b3	Notification des modifications nécessaires au schéma approuvé.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 b4	Publicité de l'arrêté rendant exécutoire le schéma modifié.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c1	<i>c-Plans d'occupation des sols et plans locaux d'urbanisme : Elaboration, modification et révision dans le cadre de la procédure associée :</i> Tous actes relatifs au "porter à la connaissance" à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de "porter à la connaissance" adressée au maire.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS Brigitte LACOSTE
A5 c2	Tous actes relatifs à l'association de l'État.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS Brigitte LACOSTE
A5 c3	Consultations et synthèse des avis des services de l'État sur le projet de POS ou de PLU, arrêté ou modifié après mise à l'enquête.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS Brigitte LACOSTE
A5 c4	Notification de l'arrêté de prescription de la modification ou de la révision à la commune ou à l'EPCI.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS Brigitte LACOSTE
A5 c5	Insertion de l'arrêté de prescription dans deux journaux régionaux ou locaux.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS Brigitte LACOSTE
A5 c6	Élaboration du projet de révision ou de modification.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS Brigitte LACOSTE
A5 c7	Tous actes relatifs à l'enquête publique du projet de révision ou de modification, à l'exclusion de l'arrêté de mise à disposition de l'enquête publique.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
		SUAR	Brigitte LACOSTE
A5 c8	Tous actes relatifs à l'approbation de la révision ou de la modification.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS Brigitte LACOSTE
A5 c9	Notification au conseil municipal de la création d'une servitude d'utilité publique pour mise à jour du POS ou du PLU.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS Brigitte LACOSTE
A5 c10	Tous actes relatifs à la mise en compatibilité d'un plan d'occupation des sols ou d'un plan local d'urbanisme avec une déclaration d'utilité publique, excepté : - l'arrêté de mise à l'enquête publique, - la lettre de saisine du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, l'invitant à se prononcer dans le délai de deux mois sur le dossier de mise en compatibilité du POS ou du PLU, - l'arrêté déclarant l'utilité publique emportant mise en compatibilité du POS.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS Brigitte LACOSTE
A5 d1	<i>d - Prémptions et réserves foncières :</i> Attestation établissant que le bien n'est plus soumis au droit de préemption.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS Brigitte LACOSTE
A5 d2	Modification des zones d'aménagement différé (ZAD) : a - Consultation de l'organe délibérant de la collectivité ayant compétence en matière d'urbanisme sur le projet de création ou de modification d'une ZAD. b - Publicité et diffusion de l'arrêté portant création ou modification d'une ZAD. c - Information des professions juridiques.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS Brigitte LACOSTE
A5 e1	<i>e - Aménagement foncier urbain :</i> <i>Zone d'aménagement concerté (ZAC)</i> Publicité de l'arrêté de création, de modification, de suppression (Art. L 311-1 & R311-12 du Code de l'urbanisme) ou d'une ZAC.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS Brigitte LACOSTE
A5 e2	Consultation du conseil municipal ou de l'organe délibérant ayant compétence en matière d'urbanisme sur le projet des équipements publics.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS Brigitte LACOSTE
A5 f1	<i>f- Règles relatives à l'acte de construire et à divers modes d'utilisation du sol :</i> Décisions de compétence État en matière de permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NÉRON
A5 f2	Déroghations prévues à l'Art. R111-20 du Code de l'urbanisme (RNU).	SUAR	Jean-Luc MALGAT
A5 f3	Décisions de contestation de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.	SUAR SUAR SUAR SUAR UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR UT SEGRE UT SEGRE	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NÉRON Denis DUFOUR Jean-Luc CLAIR Gilles JONNEAUX Lionel HEGRON Jacques PEIGNE Gérard BARON Christelle FLORTE
A5 f4	Lettre de mise en demeure de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NÉRON

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
		UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR UT SEGRE UT SEGRE	Denis DUFOUR Jean-Luc CLAIR Gilles JONNEAUX Lionel HEGRON Jacques PEIGNE Gérard BARON Christelle FLORTE
A5 f5	Attestation certifiant que la conformité des travaux n'a pas été contestée.	SUAR SUAR SUAR SUAR UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR UT SEGRE UT SEGRE	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON Denis DUFOUR Jean-Luc CLAIR Gilles JONNEAUX Lionel HEGRON Jacques PEIGNE Gérard BARON Christelle FLORTE
A5 f6	Accord du préfet sur un permis ou une déclaration préalable portant sur un projet de construction situé le long de la Loire ou d'un de ses affluents, sur un terrain compris entre les digues et la rivière ou sur les digues et levées sur les îles.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe MÉTAYER
A5 f7	Avis conforme du préfet sur les demandes de permis et les déclarations préalables sur les communes où le règlement national d'urbanisme est remise en vigueur par une abrogation ou une décision juridictionnelle.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON
A5 f8	<i>Sanctions</i> Application des dispositions : Art. L480-2 alinéas 1 et 4, L480-5, L 480-6 alinéa 3 & L480-9 alinéas 1 et 2 relatives à la saisine et aux observations transmises au ministère public en matière d'infractions.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A5 f9	Fiscalité et archéologie préventive	SUAR SUAR SUAR SUAR UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR UT SEGRE UT SEGRE	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON Denis DUFOUR Jean-Luc CLAIR Gilles JONNEAUX Lionel HEGRON Jacques PEIGNE Gérard BARON Roger MANOURY
	6- DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE		
A6 a1	Autorisation d'établir les lignes particulières d'énergie électrique par permission de voirie, le long, sur ou sous les routes nationales.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU
A6 a2	Autorisation d'occupation du domaine public fluvial par une distribution d'énergie électrique.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON
A6 a3	Autorisation de traverser les voies ferrées par des lignes électriques aériennes ou souterraines.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON
A6 a4 A6 a5	Réseau de distribution publique d'énergie électrique : - autorisation d'exécution, - avis et refus sur la procédure visée à l'article 49	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON
	7- COMMISSARIAT GENERAL AUX ENTREPRISES DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS		
A7 a1	Actes accomplis en la qualité de représentant du commissariat général confirmés par le décret du 20/11/51 et dans l'exercice des attributions définies par l'arrêté du 14/01/52.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
	8- COMMISSARIAT GENERAL AUX TRANSPORTS - COMMISSARIAT AUX TRANSPORTS TERRESTRES		
A8 a1	Actes accomplis en la qualité du représentant du commissariat général : mise en oeuvre du parc d'intérêt	SRGC	Eric HENRY

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	national, organisation des transports routiers pour la défense.	SRGC	Yves LEGRENZI
A9 a1	9- ORGANISATION GENERALE DE LA DEFENSE Sécurité civile (en liaison avec le SIDPC) - prévention des risques, - protection des personnes et des biens, - préparation des mesures de sauvegarde et mise en oeuvre des moyens nécessaires, Plans de secours, de crise, de protection.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A10 a1	10- EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE Déroptions à la durée de validité de l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire.	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Jean-Michel PIERRELEE Dominique CHARTIER
A10 a2	Conventions de partenariat avec les autos-écoles pour l'opération « permis 1 € par jour ».	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Jean-Michel PIERRELEE Dominique CHARTIER
A11 a1	11- ECONOMIE AGRICOLE <i>a- Productions agricole :</i> Régime d'aide et de soutien aux agriculteurs Textes communs d'application 1° décisions relatives à l'application des aides compensatoires aux surfaces,	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Gilles GOULU
	2° décisions relatives à la prime herbagère agro-environnementale (PHAE),	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Gilles GOULU
	3° décisions relatives à l'application des aides bovines, PMTVA, prime à l'abattage,	SEA SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Gilles GOULU Catherine MAINGAULT
	4° toutes décisions relatives aux primes à la brebis et à la chèvre,	SEA SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Gilles GOULU Catherine MAINGAULT
	5° tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en oeuvre des droits à paiement unique et de l'aide au revenu.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Gilles GOULU
11 a2	<i>Productions végétales</i> 1° ban des vendanges,	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
	2° plantations de vigne,	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
	3° décisions d'autorisation et de refus de dérogations dans la zone délimitée de production de maïs semence dans le département de Maine-et-Loire,	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
	4° décisions d'autorisation et de refus de dérogations dans la zone délimitée de production de semence certifiées de chanvre, 5° décisions d'agrément ou de refus pour les traitements, par fumigation.	SEA SEA SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
A11 a3	<i>Productions animales</i> 1° maîtrise de la production de lait de vache et modalités de recouvrement d'un prélèvement supplémentaire à la charge des acheteurs de lait,	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Catherine MAINGAULT
	2° aide à la cessation d'activité laitière et réattribution des quantités libérées,	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Catherine MAINGAULT
	3° toutes décisions en matière de transferts de quantités de références laitières,	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Catherine MAINGAULT
	4° toutes décisions relatives au regroupement d'ateliers laitiers,	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Catherine MAINGAULT

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	5° toutes décisions en matière de transfert à une société de forme civile des quantités de référence laitières détenues par ses associés.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Catherine MAINGAULT
A11 a4	Décisions relatives à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN).	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Gilles GOULU
A11 b1	<i>b- Structures agricoles :</i> <i>Foncier</i> 1° contrôle des structures des exploitations agricoles : - délivrance de l'autorisation d'exploiter, - délivrance de refus d'autorisation d'exploiter, - mise en demeure de cesser d'exploiter.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Catherine MAINGAULT
	2° fermage des terres agricoles, des bâtiments d'exploitation et des bâtiments d'habitation afférents : toutes correspondances relatives à la Commission Consultative Paritaire Départementale des baux ruraux.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
A11 b2	<i>Installation - modernisation et cessation</i> 1° décisions d'attribution des aides et de déchéance des droits à l'installation des jeunes agriculteurs : - attribution d'aide dans le cadre de la réalisation du Plan de Professionnalisation Personnalisé et du stage de 6 mois - agrément et validation du Plan de Professionnalisation Personnalisée - bonification et déchéance des prêts à l'agriculture.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
	2° agriculteurs en difficulté : Attribution des aides aux agriculteurs en difficulté.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
	3° préretraite des chefs d'exploitation agricole.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
	4° décisions accordant le bénéfice des aides prévues pour la réinsertion professionnelle des agriculteurs appelés à cesser leur activité.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
	5° décision d'attribution d'aides spéciales dans le cadre du plan pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL).	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
	6° décision d'attribution ou de rejet d'aide financière de l'État au titre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
	7° décision d'attribution ou de rejet d'aide financière de l'État au titre du plan végétal pour l'environnement.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
	8° décision d'attribution ou de rejet d'aide financière de l'État au titre du Plan de Performance Énergétique.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
A11 b3	<i>Contrats Territoriaux d'Exploitations (C.T.E.) et Contrats d'Agriculture Durable (C.A.D.)</i> 1° toutes décisions relatives aux contrats territoriaux d'exploitation 2° toutes décisions relatives aux contrats d'agriculture durables.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
A11 b4	<i>Coopératives agricoles</i> Agrément et contrôle des coopératives agricoles du cadre local.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Gilles GOULU
A11 b5	<i>Groupements agricoles d'exploitation en commun</i> Agrément et refus de constitution des GAEC.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Gilles GOULU
A11 c1	<i>c- Agroenvironnement et maîtrise des pollutions :</i> Décision d'attribution de subventions pour financer les diagnostics et travaux relatifs au programme de	SEFAER	Jean-Luc VIGIER

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	maîtrise des pollutions d'origine agricole (P.M.P.O.A.) et au programme de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage (P.M.P.L.E.E.). Tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en oeuvre de ces programmes.	SEFAER	Philippe MARCHAND
A11 c2	Contrats Natura 2000 financés sur les fonds de gestion des milieux naturels : décisions d'octroi, rejet, notification, déchéances de droit, transferts.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
A11 c3	Mesures agroenvironnementales : - dispositif national, - dispositif territorialisé. Tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en oeuvre des programmes. Aide liée aux mesures agroenvironnementales : décision d'octroi, rejet, notification, déchéances de droit, transferts.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
A11 d1	<i>d- Aides conjoncturelles et calamités agricoles :</i> 1° toute décision relative aux aides financières accordées dans le cadre de situation de crise conjoncturelle.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
	2° toute décision relative aux calamités agricoles	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
A11 e1	<i>e- Commission départemental d'Orientation de l'Agriculture :</i> Toute correspondance relative à cette commission	SEA	Gaëlle BOUCHON
	<i>f- Energie photovoltaïque :</i> Attestations préfectorales pour les installations de puissance comprise entre 36 et 250 kw pour lesquelles une demande de contrat d'achat a été déposée avant le 11 janvier 2010.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
12- AMENAGEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT			
A12 a1	<i>a- Boisement et forêt :</i> Protection des boisements linéaires.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
	A12 a2	Autorisation de planter dans les secteurs couverts par la réglementation des boisements. Mise en demeure. Destruction d'office.	SEFAER
A12 a3	Autorisation ou refus de défrichement.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 a4	Prime au boisement des terres agricoles : décision d'octroi, rejet, notification, déchéance de droits, transfert de droits.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 a5	Subvention concernant le reboisement, l'équipement, la défense contre l'incendie des forêts, la gestion forestière, et l'activité de bucheronnage : décision d'octroi, rejet, notification, déchéance de droits, transfert de droits.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 a6	Avis sur l'inscription des experts agricoles et forestiers sur la liste nationale.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 b1	<i>b- Chasse, faune et flore :</i> Autorisation de destruction des grands cormorans et des goélands.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
	A12 b2	Autorisation des battues administratives par les lieutenants de louveterie.	SEFAER SEFAER
A12 b3	Toutes décisions individuelles en matière de destruction des animaux nuisibles hors la période de chasse, prises sur la base de l'arrêté annuel relevant des articles R 427-7 à R 427-19 du code de l'environnement.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 b4	Toutes décisions relatives aux plans de chasse petit et grand gibier.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 b5	Autorisation de détention, transport et utilisation de rapaces pour la chasse au vol et autorisation de désairage.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 b6	Certificat de capacité pour élevage de gibier et autorisation d'élevage.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 b7	Limitation de l'exercice de la chasse par les agents mentionnés aux 1° & 2° de l'article L 428-20 du code de l'environnement.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A12 b8	Autorisation d'introduction et de prélèvement de gibier dans le milieu naturel.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 b9	Agrément des piégeurs.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 b10	Comptage nocturne de gibier.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 b11	Épreuves pour chiens d'arrêt et chiens courants (fields trials).	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 b12	Recherche au sang des animaux blessés dans réserve.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 b13	Commercialisation et transport du gibier (interdiction temporaire).	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 b14	Vénerie sous terre du blaireau.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 b15	Battue aux sangliers, animaux nuisibles et espèces soumises à plan de chasse.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 b16	Délégation de pouvoirs aux communes sensibles situées aux abords de massifs forestiers.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 b17	Autorisation de destruction par tir d'animaux présents sur les plates-formes aéroportuaires.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 b18	Reprises ou destruction de grand gibier sur emprise d'autoroutes.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 b19	Dérogations aux interdictions portant sur des espèces protégées mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L 411-1 du code de l'environnement.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 b20	Autorisation ou refus de tir individuel à l'affût du sanglier.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 b21	Agrément des groupements de défense contre les organismes nuisibles.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 b22	Toutes décisions relatives aux Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA).	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
	c- Pêche :		
A12 c1	Autorisation de concours de pêche dans les cours d'eau de 1ère catégorie.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 c2	Pêche de la carpe la nuit.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 c3	Autorisation de pêche exceptionnelle.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 c4	Réserve temporaire de pêche.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 c5	Classement de plan d'eau en 2ème catégorie.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 c6	Évacuation et transport de poisson.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 c7	Agrément du trésorier et du président d'association de pêche.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 c8	Piscicultures.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
	d- Gestion des dispositifs européens :		
A12 d1	Signature des conventions et des décisions dans le cadre du programme de développement rural 5 b pour les opérations financées par le FEOGA.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
A12 d2	Signature des conventions et des décisions dans le cadre du programme de développement rural objectif 2 pour les opérations financées par le FEOGA.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
A12 d3	Signature des conventions et des décisions dans le cadre du programme de développement rural hexagonal pour les opérations financées par le FEADER.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	<i>e- Au titre de la police de l'eau :</i>		
A12 e1	Actions de police de l'eau et des milieux aquatiques.	SEFAER SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD Philippe MARCHAND
A12 e2	Décisions relatives aux opérations soumises à déclaration.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Philippe MARCHAND
A12 e3	Mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Philippe MARCHAND
A12 e4	Décisions relatives aux opérations relevant de la rubrique 4.3.0.1 du décret 93-743, dans les communes classées au titre de la répartition des eaux du Cénomaniens par l'arrêté du 24 janvier 2006.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Philippe MARCHAND
A12 e5	Décisions relatives à la transaction pénale pour les contraventions eau.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
	<i>f- « Natura 2000 » :</i>		
A12 f1	Consultation sur les périmètres.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
A12 f2	Transmission des arrêtés de désignation des sites et annexes.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
	<i>g- Installation de stockage de déchets inertes :</i>		
A12 g1	Tous documents et décisions relatifs aux installations de stockage des déchets inertes.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Dominique THIERRY
	<i>h- Publicité, enseignes et pré-enseignes :</i>		
A12 h1	Procédures et arrêtés de création des groupes de travail chargés de l'élaboration des règlements locaux de publicité.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Dominique THIERRY
A12 h2	Arrêté prescrivant la mise en conformité des dispositifs de publicité et le cas échéant la remise en état des lieux.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Dominique THIERRY
A12 h3	Procédure de suppression d'office d'une publicité non conforme.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Dominique THIERRY
A12 h4	Liquidation et décision de remise ou reversement partiel des astreintes.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Dominique THIERRY
	<u>13- AIDES FINANCIERES A L'EQUIPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE</u>		
A13 a1	Décision d'attribution des participations financières du Ministère de l'Agriculture et de la pêche en matière de construction et autres dépenses d'équipement et de travaux pour l'enseignement agricole public ou privé et de la formation professionnelle.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
	<u>14 – PROCEDURE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHES NATURELLES</u>		
A14 a1	Toute correspondance relative à ce sujet	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Marie-Isabelle LEMIERRE
	<u>15 – INGENIERIE PUBLIQUE</u>		
A15 a1	Conventions, actes et décisions (avenants, suspensions, résiliations, demandes de paiements, contentieux, achèvements de missions, ...) relatifs aux engagements de l'État comme prestataire pour des missions d'assistance technique aux communes et à leurs groupements éligibles au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire (ATESAT).	MDD	Denis BALCON
A15 a2	Contrats d'assistance-conseil avec les collectivités territoriales en matière de délégation de service public ou de gestion de service public	SEFAER	Jean-Luc VIGIER



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

Arrêté n° 2011-475
relatif aux tarifs des courses de taxis

LE PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE,
Chevalier de la Légion d'honneur

VU l'article L. 410-2 du Code de commerce et le décret n° 2002-689 du 30 avril 2001 fixant ses conditions d'application ;

VU la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi ;

VU le décret n° 78-363 du 13 mars 1978 réglementant la catégorie d'instruments de mesure taximètres ;

VU le décret n° 87-238 du 6 avril 1987 réglementant les tarifs des courses de taxis, modifié par le décret n°2005-313 du 1^{er} avril 2005 ;

VU le décret n° 95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 ;

VU le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

VU le décret n° 2011-1838 du 8 décembre 2011 relatif aux équipements spéciaux de taxi ;

VU l'arrêté ministériel du 21 août 1980 modifié relatif à la construction, à l'approbation de modèle, à l'installation et à la vérification primitive des taximètres ;

VU l'arrêté ministériel n° 83.50/A du 3 octobre 1983 relatif à la publicité des prix de tous les services ;

VU l'arrêté ministériel du 3 décembre 1987 relatif à l'information du consommateur sur les prix ;

VU l'arrêté ministériel du 18 juillet 2001 relatif aux taximètres en service ;

VU l'arrêté ministériel du 10 septembre 2010 relatif à la délivrance de note pour les courses de taxis ;

VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 2011 relatif aux tarifs des courses de taxi ;

Après consultation du syndicat départemental des artisans du taxi de Maine-et-Loire ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1er : Les tarifs limites applicables dans le département de Maine-et-Loire aux transports de voyageurs par taxis munis d'un compteur horokilométrique sont fixés comme suit, T.V.A. comprise, à compter de la publication du présent arrêté :

- valeur de la chute : 0,10 €
- prise en charge : 2,30 €

Toutefois, pour les courses de petite distance, quel que soit le montant inscrit au compteur, la somme perçue par le chauffeur ne peut être inférieure à 6,40 €.

Cette information doit être portée à la connaissance de la clientèle par voie d'affichette et apposée dans le véhicule. Ces affichettes devront reprendre la formule suivante : " *Quel que soit le montant inscrit au compteur, la somme perçue par le chauffeur ne peut être inférieure à 6,40 €* ".

- heure d'attente ou de marche lente : 20,40 €, soit une chute de 0,10 € toutes les 17,64 secondes

- tarifs kilométriques suivant la catégorie de transport effectué :

Couleur de la lampe	Tarif	Définition du tarif	Tarif kilométrique	Distance de la chute
Blanc	A	Course de jour (entre 7 h et 19 h) avec retour en charge à la station	0,80 €	125 m
Orange	B	Course de nuit (entre 19 h et 7 h) dimanche et jours fériés avec retour en charge à la station	1,20 €	83,33 m
Bleu	C	Course de jour (entre 7 h et 19 h) avec retour à vide à la station	1,60 €	62,50 m
Vert	D	Course de nuit (entre 19 h et 7 h) dimanche et jours fériés avec retour à vide à la station	2,40 €	41,66 m

Pour les transports sur appel téléphonique ou radio téléphonique, le compteur devra être mis en marche dès le départ de la course au tarif A ou B selon l'heure de départ. Lors de la prise en charge effective du client, et selon l'heure, le compteur restera au tarif A ou B s'il y a retour en charge à la station, ou passera au tarif C ou D s'il y a retour à vide à la station.

- Suppléments :

supplément pour les bagages :

-bagages transportés dans le coffre (autres que ceux portés à la main par le client), l'unité : 0,36 €

-bicyclettes, malles, voitures d'enfant, objets lourds ou encombrants placés à côté du chauffeur ou dans le coffre, l'unité : 0,67 €

-transport d'un animal : 1,01 €

Aucun supplément ne pourra être facturé pour un chien guide d'aveugle ou pour un fauteuil roulant.

supplément autoroute : Les péages peuvent être facturés.

Ces suppléments ne peuvent pas être majorés pendant les heures de nuit, les dimanches et jours fériés.

Article 2 : Les tarifs s'appliquent quel que soit le nombre de places que comporte le véhicule tel qu'il figure sur la carte grise dudit véhicule, que ces places soient ou non occupées en totalité.

Toutefois, un supplément de 1,70 € par personne adulte pourra être perçu à partir de la quatrième personne adulte transportée.

Pour toute course effectuée, partie pendant les heures de jour, partie pendant les heures de nuit, le tarif de jour doit être appliqué pour la fraction du parcours réalisée jusqu'à 19 h 00 ou à partir de 7 h et le tarif de nuit pour l'autre fraction.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 3 décembre 1987 relatif à l'information du consommateur sur les prix, les tarifs et suppléments pratiqués doivent faire l'objet d'un affichage à l'intérieur de chaque véhicule de manière très apparente et très lisible depuis les places où se tient la clientèle.

Article 4 : Un tarif neige/verglas peut être appliqué au prix d'une course de nuit (tarif B ou D). L'application de ce tarif est subordonnée à deux conditions : routes effectivement enneigées ou verglacées et utilisation d'équipements spéciaux ou pneumatiques antidérapant dits « pneus hiver ».

Une information par voie d'affichette apposée dans les véhicules doit indiquer à la clientèle les conditions d'application de ce tarif neige verglas et le tarif pratiqué.

Ce tarif ne doit pas excéder le tarif d'une course de nuit correspondant au type de course concerné.

Article 5 : Pour les véhicules mis en service avant le 1^{er} janvier 2012 et conformément aux dispositions des articles 1, 3, et 4 de l'arrêté ministériel n°83.50/A du 3 octobre 1983 relatif aux prix de tous les services, une note comportant au minimum, outre la date, le nom et l'adresse de l'entreprise, le décompte détaillé en quantité et prix des prestations fournies doit être délivrée, pour tout paiement supérieur ou égal à 25 € (T.V.A. comprise). L'original de la note est remis au client, le double doit être conservé par l'entreprise pendant deux ans.

Pour les courses dont le prix est inférieur à 25 € (T.V.A. comprise), la délivrance de la note est facultative, mais celle-ci doit être remise au client s'il la demande expressément.

Pour les véhicules mis en service après le 1^{er} janvier 2012 et conformément aux dispositions des articles 3, 4, 5 et 6 de l'arrêté ministériel du 10 septembre 2010 relatif à la délivrance de note pour les courses de taxis, une note comprenant obligatoirement la date de rédaction de la note, les heures de début et fin de la course, le nom ou la dénomination sociale du prestataire ou de sa société, le numéro d'immatriculation du véhicule de taxi, l'adresse postale à laquelle peut être adressée une réclamation, le montant de la course minimum, le prix de la course toutes taxes comprises hors suppléments, la somme totale à payer toutes taxes comprises qui inclut

les suppléments, le détail de chacune des majorations facturées, précédé de la mention « suppléments », doit être délivrée lorsque le prix de la course est supérieur ou égal à 25 € (T.V.A. comprise).

Si le client le demande, la note doit également mentionner le nom du client et les lieux de départ et d'arrivée de la course.

La note doit être établie en double exemplaire. Un exemplaire est remis au client, le double doit être conservé par le prestataire pendant une durée de deux ans et classé par ordre de date de rédaction.

Pour les courses dont le prix est inférieur à 25 € (T.V.A. comprise), la délivrance de la note est facultative, mais celle-ci doit être remise au client s'il la demande expressément.

Article 6 : A compter de la publication du présent arrêté, un délai de deux mois est laissé aux chauffeurs de taxi pour modifier leur compteur.

Avant la modification du compteur, une hausse maximale de 3,7 % pourra être appliquée au montant de la course affiché en utilisant un tableau de concordance mis à la disposition de la clientèle.

Après la transformation des taximètres, la lettre majuscule X de couleur verte sera apposée sur le cadran du taximètre.

Article 7 : Conformément à l'arrêté ministériel du 21 août 1980 modifié relatif à l'installation et à la vérification primitive des taximètres, les taxis doivent être munis d'un dispositif répéteur lumineux de tarifs extérieur et d'un interrupteur d'alimentation électrique agréé par le service des instruments de mesure.

Article 8 : Les taximètres sont soumis à la vérification périodique et à la surveillance prévues par le décret n° 78-363 du 13 mars 1978 et le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 suivant les modalités fixées par l'arrêté ministériel du 18 juillet 2001.

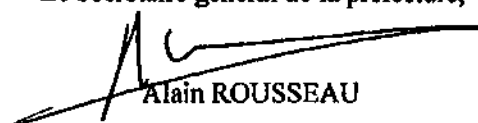
Article 9 : Le taximètre devra être mis en fonctionnement dès le début de la course. La clientèle devra être informée de tout changement de tarif pendant la course.

Article 10 : L'arrêté préfectoral n° 2011/03 du 14 janvier 2011 relatif aux tarifs des taxis est abrogé.

Article 11 : Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets de Cholet, Saumur et Segré, les maires du département, le directeur départemental de la protection des populations, le commandant du groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, le chef du service départemental des instruments de mesure et tous les agents visés à l'article L.450-1 du code de commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 28 décembre 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général de la préfecture,


Alain ROUSSEAU



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE d'ANGERS-MUNICIPALE

Adresse : HOTEL DE VILLE

Boulevard de la Résistance et de la Déportation

ANGERS

DELEGATION DE SIGNATURE

Références : article 14 alinéa 3 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 paru au journal officiel le 30 décembre 1962 et article L.622-24 du code de commerce relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises.

Je soussigné **Louis LIOGIER, Chef de service comptable**, nommé à la Trésorerie à partir du 1^{er} septembre 2003 déclare :

- constituer pour mandataire spécial et général Madame Nadège DAVID, Inspecteur des finances publiques,
- lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie d'ANGERS-MUNICIPALE.
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quel que titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- d'exercer toutes poursuites,
- d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures,
- d'acquiescer tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- d'opérer à la Direction Départementale des Finances Publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération,
- de signer les virements de gros montants et / ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, de le représenter auprès de la Banque de France,
- de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul(e) ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à la gestion de la Trésorerie d'ANGERS-MUNICIPALE et aux affaires qui s'y rattachent.

• En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie d'ANGERS-MUNICIPALE, entendant ainsi transmettre à Mme Nadège DAVID tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

• Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs du Maine-et-Loire.

Fait à Angers, le 22 décembre 2011

Signature du délégataire

Pour le Trésorier Principal,

N. DAVID

Date de réception à la DDFiP de Maine-et-Loire :
Date et numéro de publication au recueil des actes administratifs

Signature du déléguant¹

Louis LIOGIER, Chef de service
comptable

¹ faire précéder la signature des mots « Bon pour pouvoir »



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE d'ANGERS-MUNICIPALE

Adresse : HOTEL DE VILLE

Boulevard de la Résistance et de la Déportation

ANGERS

DELEGATION DE SIGNATURE

Références : article 14 alinéa 3 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 paru au journal officiel le 30 décembre 1962 et article L622-24 du code de commerce relatif aux redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises.

Je soussigné **Louis LIOGIER, Chef de service comptable**, nommé à la Trésorerie à partir du 1^o septembre 2003 déclare :

- constituer pour mandataire spécial et général **M. Patrick DEVILLERS, Inspecteur des finances publiques**,
- lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie d'ANGERS-MUNICIPALE.
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quel que titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- d'exercer toutes poursuites,
- d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures,
- d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- d'opérer à la Direction Départementale des Finances Publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération,
- de signer les virements de gros montants et / ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, de le représenter auprès de la Banque de France,
- de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul(e) ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à la gestion de la Trésorerie d'ANGERS-MUNICIPALE et aux affaires qui s'y rattachent.

• En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie d'ANGERS-MUNICIPALE, entendant ainsi transmettre à **M. Patrick DEVILLERS** tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

- Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

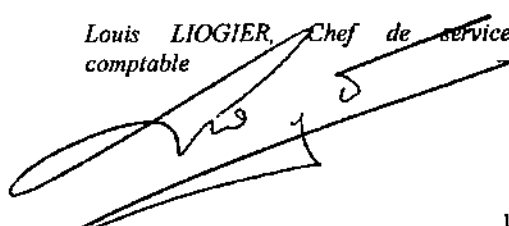
La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs du Maine-et-Loire.

Fait à Angers, le 22 décembre 2011

Signature du délégataire

Patrick DEVILLERS
Inspecteur du Trésor

Signature du déléguant¹
Bon pour pouvoir

Louis LIOGIER, Chef de service comptable


Date de réception à la DDFIP de Maine-et-Loire :
Date et numéro de publication au recueil des actes administratifs

¹ faire précéder la signature des mots « Bon pour pouvoir »



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE d'ANGERS-MUNICIPALE

Adresse : HOTEL DE VILLE

Boulevard de la Résistance et de la Déportation
ANGERS

DELEGATION DE SIGNATURE

Références : article 14 alinéa 3 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 paru au journal officiel le 30 décembre 1962 et article L622-24 du code de commerce relatif aux redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises.

Je soussigné **Louis LIOGIER, Chef de service comptable**, nommé à la Trésorerie à partir du 1^o septembre 2003 déclare :

- constituer pour mandataire spécial et général **M. Jean-Yves HURUGUEN, Inspecteur des finances publiques**,
- lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la **Trésorerie d'ANGERS-MUNICIPALE**.
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quel que titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- d'exercer toutes poursuites,
- d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures,
- d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- d'opérer à la Direction Départementale des Finances Publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération,
- de signer les virements de gros montants et / ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, de le représenter auprès de la Banque de France,
- de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul(e) ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à la gestion de la **Trésorerie d'ANGERS-MUNICIPALE** et aux affaires qui s'y rattachent.

• En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la **Trésorerie d'ANGERS-MUNICIPALE**, entendant ainsi transmettre à **M. Jean-Yves HURUGUEN** tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

- Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs du Maine-et-Loire.

Fait à Angers, le 22 décembre 2011

Signature du délégataire

Signature du déléguant¹

Louis LIOGIER, Chef de service comptable

Date de réception à la DDFiP de Maine-et-Loire :
Date et numéro de publication au recueil des actes administratifs

¹ faire précéder la signature des mots « Bon pour pouvoir »



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE de SAINT-GEORGES SUR LOIRE

Adresse : 2 Rue de Chalennes 49170 SAINT GEORGES SUR LOIRE

DELEGATION DE SIGNATURE

Références : article 14 alinéa 3 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 paru au journal officiel le 30 décembre 1962 et article L622-24 du code de commerce relatif aux redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises.

Je soussigné MAUCOURT Philippe, Comptable Public, par décision du 01/01/2010 déclare :

- constituer pour mandataire spécial et général Mme BRANDEAU Marie-France, Contrôleur des Finances Publiques,
- lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de SAINT-GEORGES S/LOIRE
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- d'exercer toutes poursuites,
- d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures,
- d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- d'opérer à la Direction Départementale des Finances Publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération,
- de signer les virements de gros montants et / ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, de le représenter auprès de la Banque de France,
- de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul(e) ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à la gestion de la Trésorerie de SAINT-GEORGES S/LOIRE et aux affaires qui s'y rattachent.

• En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de SAINT-GEORGES S/LOIRE, entendant ainsi transmettre à Mme BRANDEAU tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

• Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs du Maine-et-Loire.

Fait à SAINT-GEORGES S/LOIRE, le 19/12/2011

Signature du délégataire

Signature du délégant¹
Bon pour pouvoir

MAUCOURT Philippe
Comptable Public

Date de réception à la DDFIP de Maine-et-Loire :
Date et numéro de publication au recueil des actes administratifs
du département de Maine-et-Loire (si cet acte nécessite une publication) :

¹ faire précéder la signature des mots « Bon pour pouvoir »



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE de SAINT GEORGES SUR LOIRE

Adresse : 2 Rue de Chalennes 49170 SAINT GEORGES SUR LOIRE

DELEGATION DE SIGNATURE

Références : article 14 alinéa 3 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 paru au journal officiel le 30 décembre 1962 et article L622-24 du code de commerce relatif aux redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises.

Je soussigné MAUCOURT Philippe, Comptable Public, par décision du 01/01/2010 déclare :

- constituer pour mandataire spécial et général Monsieur GUILLEVIC Olivier, Contrôleur des Finances Publiques,
- lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de SAINT GEORGES S/LOIRE
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- d'exercer toutes poursuites,
- d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures,
- d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- d'opérer à la Direction Départementale des Finances Publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération,
- de signer les virements de gros montants et / ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, de le représenter auprès de la Banque de France,
- de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul(e) ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à la gestion de la Trésorerie de SAINT GEORGES S/LOIRE et aux affaires qui s'y rattachent.

• En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de SAINT GEORGES S/LOIRE, entendant ainsi transmettre à M.GUILLEVIC Olivier tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

• Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs du Maine-et-Loire.

Fait à SAINT GEORGES S/LOIRE, le 19/12/2011

Signature du délégataire

Signature du délégant¹
Bon Pour Pouvoir

MAUCOURT Philippe
Comptable Public

Date de réception à la DDFIP de Maine-et-Loire :
Date et numéro de publication au recueil des actes administratifs
du département de Maine-et-Loire (si cet acte nécessite une publication) :

¹ faire précéder la signature des mots « Bon pour pouvoir »



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Préfet de Maine et Loire

**Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire
Direction de l'Accompagnement et des Soins
Département d'Accès aux Soins de 1^{er} Recours**

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE

SG/MAP n° 2011-410.

portant modification de l'agrément de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL)
« BIOSITES » SEL n° 49-10
sise au Rond-point du Général de Gaulle à AVRILLE (49240)
- par cession de parts sociales

ARRETE

**Le Préfet de Maine et Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6211-1 à L.6214-7 ;

VU la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 2011 portant modification de la SELARL BIOSITES agréée sous le n° SEL 49-10 ;

CONSIDERANT la demande déposée par Maître PINCON de procéder à la cession de part sociale entre Monsieur Jean-Claude FULBERT, associé professionnel extérieur retrayant et Monsieur Philippe DECLERCK, médecin biologiste coresponsable et associé au sein de la SELARL BIOSITES ;

CONSIDERANT le procès verbal de l'assemblée générale de la SELARL BIOSITES, en date du 7 décembre 2011 ;

CONSIDERANT l'acte de cession de part sociale sous conditions suspensives entre Monsieur Jean-Claude FULBERT, associé professionnel extérieur retrayant et Monsieur Philippe DECLERCK, médecin biologiste coresponsable en date du 6 décembre 2011 ;

CONSIDERANT les statuts modifiés de la SELARL BIOSITES en date du 7 décembre 2011 ;

A R R E T E

Article 1 :

A compter de la signature du présent arrêté, la SELARL BIOSITES exploitera un laboratoire multi-sites de la façon suivante :

- 1- Rond-point du Général de Gaulle à AVRILLE (49240)
- 2- 14 place Guy Riobé à ANGERS (49000)
- 3- 14 place Montprofit à ANGERS (49000)
- 4- 37 avenue Patton à ANGERS (49000)
- 5- 39 rue Baudrière à ANGERS (49100)
- 6- 8 rue de la Chalouère à ANGERS (49100)
- 7- 7 rue Henri-Robert de Cholet au LION D'ANGERS (49220)
- 8- 3 boulevard du Général de Gaulle à BEAUPREAU (49600)

Article 2 : Sont désignés en qualité de biologistes (Co) responsables :

Biologiste coresponsable : Monsieur Marc BARBA, pharmacien biologiste
Biologiste coresponsable : Monsieur Philippe DECLERCK, médecin biologiste
Biologiste coresponsable : Madame Sandrine DECLERCK, pharmacien biologiste
Biologiste coresponsable : Madame Céline PELOILLE, pharmacien biologiste
Biologiste coresponsable : Monsieur Abdelouahad FATIH, pharmacien biologiste
Biologiste coresponsable : Madame Régine CHAUDIERES, pharmacien biologiste
Biologiste coresponsable : Monsieur Gilles ROUSSEL, médecin biologiste
Biologiste coresponsable : Monsieur Laurent OLLIVIER, médecin biologiste

Article 3 :

Le capital social, fixé à la somme de 28.176 €, divisé en 1.761 parts sociales, se répartit comme suit :

- Monsieur Marc BARBA, associé professionnel en exercice	270
- Monsieur Philippe DECLERCK, associé professionnel en exercice	270
- Madame Sandrine DECLERCK, associée professionnelle en exercice	200
- Madame Régine CHAUDIERES, associée professionnelle en exercice	240
- Madame Céline PELOILLE, associée professionnelle en exercice	240
- Monsieur Abdelouahad FATIH, associé professionnel en exercice	270
- Monsieur Gilles ROUSSEL, associé professionnel en exercice	270
- Monsieur Laurent OLLIVIER, associé professionnel en exercice	1

TOTAL	1.761

Article 4 :

L'arrêté du 17 novembre 2011 relatif à l'agrément de la SELARL BIOSITES est abrogé.

Article 5 :

Cet arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès de mes services, (Place Michel Debré - 49934 ANGERS cedex 9) ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre du travail, de l'emploi et de la santé (14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP) ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01).

Le délai de recours prend effet :

- pour l'intéressé, à compter de la date de notification du présent arrêté ;
- pour les tiers, à compter de la date de publication du présent arrêté.

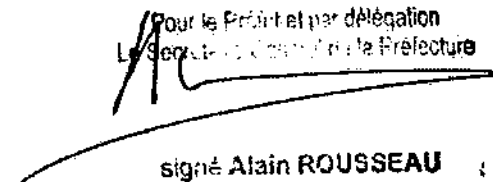
Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

Article 6 :

Le secrétaire général de la préfecture du Maine et Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Maine et Loire et aux Recueils des Actes Administratifs de la Préfecture de la région des Pays de la Loire et fera l'objet d'un affichage en mairie. Cet arrêté sera notifié aux personnes physiques et morales intéressées.

A Angers, le **23 DEC. 2011**

Pour le Préfet et par déléguation
Le Secrétaire Général de la Préfecture


signé Alain ROUSSEAU



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Préfet de Maine et Loire

**Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire
Direction de l'Accompagnement et des Soins
Département d'Accès aux Soins de 1^{er} Recours**

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE

SG/MAP n° 2011-471.

portant modification de l'agrément de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL)
« LBM ROLAND DAVID » SEL n° 49-24
sise au 14-16 rue Victor Hugo à MONTREUIL-JUIGNE (49460)
par cession de l'intégralité de parts sociales
suivie d'une transmission universelle de patrimoine

ARRETE

**Le Préfet de Maine et Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6211-1 à L.6214-7 ;

VU la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral du 31 mars 2010 portant création de la SELARL LBM ROLAND DAVID inscrite sous le n° SEL 49-24 ;

CONSIDERANT la demande formulée le 18 novembre par Maître Jean-Christophe PINSON de procéder à la cession de l'intégralité des parts sociales de la SELARL LBM ROLAND DAVID suivie d'une transmission universelle de patrimoine au profit de la SELARL BIOSITES ;

CONSIDERANT l'acte de cession de parts sociales sous conditions suspensives conclu entre Monsieur Roland DAVID et la SELARL BIOSITES en date du 30 septembre 2011 ;

CONSIDERANT le procès verbal, en date du 3 novembre 2011 de l'assemblée générale de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée LBM ROLAND DAVID ;

CONSIDERANT les statuts modifiés sous conditions suspensives de la SELARL LBM ROLAND DAVID en date du 3 novembre 2011 ;

ARRETE

Article 1 :

Au 31 décembre 2011, il sera procédé à la cession de l'intégralité des parts sociales de la SELARL LBM ROLAND DAVID avec transmission universelle de patrimoine à effet au 1^{er} janvier 2012, au profit de la SELARL BIOSITES (SEL n° 49-10), dont le siège social est situé Rond-point du Général de Gaulles à AVRILLE (49240).

Article 2 :

La SELARL LBM ROLAND DAVID, dont le siège social est fixé 14-16 rue Victor Hugo à MONTREUIL-JUIGNE (49460), est actuellement organisé comme suit :

- 1- 14-16 rue Victor Hugo à MONTREUIL-JUIGNE (49460)
Directeur du laboratoire d'analyses de biologie médicale : Monsieur Roland DAVID, pharmacien biologiste.

Article 3:

Au 31 décembre 2011, le capital social, fixé à la somme de 650.000 €, divisé en 6.500 parts sociales, se répartira comme suit :

- SELARL BIOSITES	6.500
TOTAL	6.500

Article 4 :

L'arrêté du 31 mars 2010 relatif à l'agrément de la SELARL LBM ROLAND DAVID est abrogé.

Article 5:

Cet arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès de mes services, (Place Michel Debré 49934 ANGERS cedex 9) ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre du travail, de l'emploi et de la santé (14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP) ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01).

Le délai de recours prend effet :

- pour l'intéressé, à compter de la date de notification du présent arrêté ;
- pour les tiers, à compter de la date de publication du présent arrêté.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

Article 6 :

Le secrétaire général de la préfecture du Maine et Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Maine et Loire et aux Recueils des Actes Administratifs de la Préfecture de la région des Pays de la Loire et fera l'objet d'un affichage en mairie.

Cet arrêté sera notifié aux personnes physiques et morales intéressées.

A Angers, le 23 DEC 2011 042
Pour le Secrétaire Général de la Préfecture



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Préfet de Maine et Loire

**Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire
Direction de l'Accompagnement et des Soins
Département d'Accès aux Soins de 1^{er} Recours**

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE

SG/MAP n° 2011-457 .

portant modification de l'agrément de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL)
« XLABS » SEL n° 94-04
sise Avenue des Sables – La Chauvellière
à CHOLET (49300)
par acquisition de la totalité des parts sociales (fusion-absorption)
de la SELARL FONTENAY BIO
sise 31 rue du Grissais
à FONTENAY LE COMTE (85200)

ARRETE

**Le Préfet de Maine et Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6211-1 à L.6214-7 ;

VU la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral du 2 juin 2005 portant transformation de la SELAFA LABORATOIRE DU PARC en SELARL XLABS ;

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2008 portant modification de la SELARL XLABS (cession de parts sociales) ;

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral du 11 février 2009 portant modification de la SELARL XLABS (modification d'adresse du siège social) ;

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral du 29 septembre 1999 portant agrément de la SELARL FONTENAY BIO, modifié ;

CONSIDERANT la demande adressée par Monsieur Jacques Michel BENDAHAN, représentant la SELARL « XLABS », en vue d'acquiescer la totalité des parts sociales de la SELARL FONTENAY BIO, situé 31 rue de Grissais à FONTENAY LE COMTE (85200) et de procéder au transfert universel de patrimoine de la SELARL FONTENAY BIO au profit de la société XLABS ;

CONSIDERANT les projets de statuts définitifs de la SELARL « XLABS », en date du 7 décembre 2011 ;

CONSIDERANT le procès-verbal des décisions des associés de la SELARL XLABS en date du 3 novembre 2011 ;

CONSIDERANT le procès-verbal des décisions unanimes des associés de la SELARL FONTENAY BIO en date du 3 novembre 2011 ;

CONSIDERANT le protocole d'acquisition des titres de la SELARL FONTENAY BIO et de cession de titres de la société XLABS, en date du 19 octobre 2011 ;

CONSIDERANT l'avenant n°1 au protocole mentionné ci-dessus, en date du 3 novembre 2011 ;

A R R E T E

Article 1 :

A compter de la signature du présent arrêté, il est procédé à la fusion de la SELARL FONTENAY BIO sise 31 rue de Grissais à FONTENAY LE COMTE (85200) avec la SELARL XLABS sise Avenue des Sables, la Chauvellière à CHOLET (49300).

Article 2 :

A compter de la date de signature du présent arrêté, la SELARL XLABS exploitera un laboratoire multi-sites de la façon suivante :

- 1) Avenue des Sables – la Chauvellière à CHOLET (49300)
- 2) 9 avenue Gambetta à CHOLET (49300)
- 3) 69 rue du Commerce à SAINT MACAIRE EN MAUGES (49450)
- 4) 8 rue de l'Hôpital à MAULEON (79700)
- 5) 68 avenue de Paris à LA CRECHE (79260)
- 6) 31 rue de Grissais à FONTENAY LE COMTE (85200)
- 7) 8 rue du Puits Saint Martin à FONTENAY LE COMTE (85200)

Article 3 : Sont désignés en qualité de biologistes (Co) responsables :

Biologiste coresponsable : Monsieur Jacques Michel BENDAÏHAN, pharmacien biologiste

Biologiste coresponsable : Monsieur Emmanuel PASQUIER, pharmacien biologiste

Biologiste coresponsable : Monsieur Jean-Louis SOUCHET, médecin biologiste

Biologiste coresponsable : Madame Christine GOURRAUD, pharmacien biologiste

Biologiste coresponsable : Monsieur Frédéric GUIRRIEC, pharmacien biologiste

Biologiste coresponsable : Monsieur Hervé DENOYERS, pharmacien biologiste

Biologiste coresponsable : Monsieur Antoine ZALCMAN, médecin biologiste;

Biologiste coresponsable : Monsieur Philippe CAUDAL, pharmacien biologiste.

Article 4:

Le capital social, fixé à la somme de 38.112 €, divisé en 2.500 parts sociales, se répartit comme suit :

- Monsieur Jacques Michel BENDAHAN	822
- Monsieur Philippe CAUDAL	300
- Monsieur Antoine ZALCMAN	300
- Monsieur Emmanuel PASQUIER	156
- Monsieur Jean-Louis SOUCHET	154
- Madame Christine GOURRAUD	100
- Monsieur Thierry POUPLIN	41
- Monsieur Hervé DENOYERS	1
- Madame Véronique ESTANG	1
- Madame Catherine GRISEL	1
- Monsieur Frédéric GUIRRIEC	1
- SARL INBIO	623
TOTAL	2.500

Article 5 :

Les arrêtés du 2 juin 2005, du 10 juillet 2008 et du 11 février 2009 relatif à l'agrément de la SELARL XLABS, et celui du 29 septembre 1999 relatif à l'agrément de la SELARL FONTENAY BIO sont abrogés.

Article 6 :

Il est procédé à la radiation de la SELARL FONTENAY BIO enregistrée sous le n° 85-003 sur la liste des SEL de Vendée avec dévolution du patrimoine au profit de la SELARL XLABS enregistrée sous le n° 94-04 sur la liste des SEL de Maine et Loire.

Article 7:

Cet arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès de mes services, (Place Michel Debré 49934 ANGERS cedex 9) ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre du travail, de l'emploi et de la santé (14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP) ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01).

Le délai de recours prend effet :

- pour l'intéressé, à compter de la date de notification du présent arrêté ;
- pour les tiers, à compter de la date de publication du présent arrêté.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

Article 8 :

Le secrétaire général de la préfecture du Maine et Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Maine et Loire et aux Recueils des Actes Administratifs de la Préfecture de la région des Pays de la Loire et fera l'objet d'un affichage en mairie. Cet arrêté sera notifié aux personnes physiques et morales intéressées.

A Angers, le 22 DEC 2011
Pour le Préfet et en délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture

signé Alain ROUSSEAU



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Préfet de Maine et Loire

Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire
Direction de l'Accompagnement et des Soins
Département d'Accès aux Soins de 1^{er} Recours

LABORATOIRE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE

SG/MAP n° 2011-410 .

portant modification de l'agrément de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL)
« BIOLABO DLP » SEL n° 49-20
sise le Clos du Bourg - rue de Montreuil à BEAUCOUZE (49070)
par cession de part sociale

ARRETE

Le Préfet de Maine et Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6211-1 à L.6214-7 ;

VU la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2008 portant agrément de SELARL « BIOLABO DLP » inscrite sous le n° SEL/49-20 ;

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral du 24 juin 2011 relatif au remplacement de longue durée d'un directeur pour circonstances exceptionnelles au laboratoire d'analyses de biologie médicale situé 2 rue de Montreuil à BEAUCOUZE (49070) ;

CONSIDERANT la demande formulée le 4 novembre 2011 par la société d'avocats GUEGEN de procéder à la cession d'une part sociale entre Monsieur Dominique LARGET-PIET, biologiste associé de la SELARL « BIOLABO DLP », et Monsieur Joël SESTILLANGE, pharmacien biologiste ;

CONSIDERANT l'acte de cession de part sociale conclu entre Monsieur Dominique LARGET-PIET et Monsieur Joël SESTILLANGE, en date du 6 octobre 2011 ;

CONSIDERANT le procès verbal, en date du 6 octobre 2011, des délibérations de l'associé unique de la SELARL « BIOLABO DLP » ;

1/3

CONSIDERANT les statuts mis à jour de la SELARL « BIOLABO DLP » en date du 6 octobre 2011 ;

ARRETE

Article 1 :

A compter de la date de signature du présent arrêté, la SELARL « BIOLABO DLP », dont le siège social est fixé Le Clos du Bourg – rue de Montreuil à BEAUCOUZE (49070), sera organisé comme suit :

- 1- Le Clos du Bourg – rue de Montreuil à BEAUCOUZE (49070)
Directeur du laboratoire d'analyses de biologie médicale : Monsieur Joël SESTILLANGE, pharmacien biologiste
- 2- 85 rue Louis Moron à BRISSAC-QUINCE (49320)
Directeur du laboratoire d'analyses de biologie médicale : Monsieur Dominique LARGET-PIET, pharmacien biologiste

Article 2:

Le capital social, fixé à la somme de 709.960 €, divisé en 70.996 parts sociales, se répartit comme suit :

- Monsieur Dominique LARGET-PIET	70.995
- Monsieur Joël SESTILLANGE	1

TOTAL	70.996

Article 3 :

L'arrêté du 24 juin 2011 relatif à l'agrément de la SELARL « BIOLABO DLP » est abrogé.

Article 4 :

Cet arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès de mes services, (Place Michel Debré 49934 ANGERS cedex 9) ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre du travail, de l'emploi et de la santé (14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP) ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01).

Le délai de recours prend effet :

- pour l'intéressé, à compter de la date de notification du présent arrêté ;
- pour les tiers, à compter de la date de publication du présent arrêté.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

Article 5 :

Le secrétaire général de la Préfecture de Maine et Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Maine et Loire et aux Recueils des Actes Administratifs de la Préfecture de la région des Pays de la Loire et fera l'objet d'un affichage en mairie. Cet arrêté sera notifié aux personnes physiques et morales intéressées.

A Angers, le 23 NOV. 2011

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture

signé Alain ROUSSEAU



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Préfet de Maine et Loire

**Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire
Direction de l'Accompagnement et des Soins
Département d'Accès aux Soins de 1^{er} Recours**

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE

SG/MAP n° 2011-444,

portant modification de l'agrément de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL)
« BIOLOIR » SEL n° 49-23
sise 2 rue Gault à BAUGÉ (49150)
par fusion de la SCP « LABORATOIRE DEGENNE-MESNARD »
sis 20 rue Léon Loiseau à CHATEAU DU LOIR (72500)

ARRETE

**Le Préfet de Maine et Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6211-1 à L.6214-7 ;

VU la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2000 portant agrément de la SCP « LABORATOIRE DEGENNE-MENARD » inscrite sous le n° SEL 72-13 ;

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2009 portant création de la SELARL « BIOLOIR » inscrite sous le n° SEL 49-23 ;

CONSIDERANT la demande formulée le 29 septembre 2011 par la société d'avocats SOFIRAL de procéder à la FUSION entre les SEL susvisées ;

CONSIDERANT la demande adressée, le 29 septembre 2011, par Monsieur LAMBALLAIS, représentant la SELARL « BIOLOIR », en vue de l'autorisation de fonctionnement d'un laboratoire de biologie médicale multi-sites, situé à BAUGÉ établis sur six sites recevant du public;

CONSIDERANT le projet de traité de fusion-absorption sous conditions suspensives, conclu entre la SCP « LABORATOIRE DEGENNE-MENARD » et la SELARL « BIOLOIR », en date du 22 juin 2011 ;

CONSIDERANT le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la SCP « LABORATOIRE DEGENNE-MESNARD », en date du 22 juin 2011 ;

CONSIDERANT le procès verbal, en date du 26 septembre 2011 de l'assemblée générale de la SELARL « BIOLOIR » ;

CONSIDERANT les statuts modifiés de la SELARL « BIOLOIR » en date du 29 septembre 2011 ;

ARRETE

Article 1 :

A compter de la signature du présent arrêté, il est procédé à la fusion de la SCP « LABORATOIRE DEGENNE-MENARD » sise 20 rue Léon Loiseau à CHATEAU DU LOIR (72500) et de la SELARL « BIOLOIR » sise 2 rue Gault à BAUGE (49150).

Article 2 :

A compter de la signature du présent arrêté, la SELARL « BOILOIR » exploitera un laboratoire multi-sites de la façon suivante :

1. 2 rue du Gault à BAUGÉ (49150)
2. 19 place du Docteur Bichon à ANGERS (49100)
3. 3 rue du Docteur Tardif à LONGUÉ JUMELLES (49160)
4. 24 rue Pape Carpentier à LA FLÈCHE (72200)
5. 7 rue Saint Nicolas à SABLÉ SUR SARTHE (72300)
6. 20 rue Léon Loiseau à CHATEAU DU LOIR (72500)

Article 3 : Sont désignés en qualité de biologistes (Co) responsables :

Biologiste coresponsable : Madame Catherine RICHARD, pharmacien biologiste
Biologiste coresponsable : Madame Christelle MALLET, pharmacien biologiste
Biologiste coresponsable : Monsieur Jean-Michel LAMBALLAIS, médecin biologiste
Biologiste coresponsable : Madame Patricia LEROY, pharmacien biologiste
Biologiste coresponsable : Madame Véronique DÉCIDERON, pharmacien biologiste
Biologiste coresponsable : Monsieur Franck DÉCIDERON, pharmacien biologiste
Biologiste coresponsable : Monsieur Eric TRIGOLET, médecin biologiste
Biologiste coresponsable : Monsieur Xavier MESNARD, pharmacien biologiste

Article 4:

Le capital social, fixé à la somme de 196.813,57 €, divisé en 983 parts sociales, se répartit comme suit :

- Madame Catherine RICHARD	52
- Madame Christelle MALLET	133
- Monsieur Jean-Michel LAMBALLAIS	133
- Madame Patricia LEROY	133
- Madame Véronique DÉCIDERON	133
- Monsieur Franck DÉCIDERON	133
- Monsieur Eric TRIGOLET	133
- Monsieur Xavier MESNARD	133
TOTAL	983

Article 5 :

L'arrêté du 25 juillet 2000 relatif à l'agrément de la SCP « LABORATOIRE DEGENNE-MENARD » et celui du 19 janvier 2009 relatif à l'agrément de la SELARL « BIOLOIR » sont abrogés.

Article 6 :

Il est procédé à la radiation de la SCP « LABORATOIRE DEGENNE-MENARD » enregistrée sous le n° 72-13 sur la liste des SCP de la Sarthe avec dévolution du patrimoine au profit de la SELARL « BIOLOIR » enregistrée sous le n° 49-23 sur la liste des SEL de Maine et Loire.

Article 7:

Cet arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès de mes services, (place Michel Debré 49934 ANGERS cedex 9) ;
 - d'un recours hiérarchique auprès du Ministre du travail, de l'emploi et de la santé (14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP) ;
 - d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01).

Le délai de recours prend effet :

- pour l'intéressé, à compter de la date de notification du présent arrêté ;
- pour les tiers, à compter de la date de publication du présent arrêté.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

Article 8 :

Le secrétaire général de la préfecture de Maine et Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Maine et Loire et aux Recueils des Actes Administratifs de la Préfecture de la région des Pays de la Loire et fera l'objet d'un affichage en mairie. Cet arrêté sera notifié aux personnes physiques et morales intéressées.

A Angers, le 29 NOV. 2011

Pour la Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture

signé Alain ROUSSEAU



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL D'ANGERS

**PROCESSUS « COMMANDE PUBLIQUE »,
PROCESSUS « FRAIS DE JUSTICE »,
PROCESSUS « INTERVENTIONS » -
UTILISATION DES FORMULAIRES CHORUS -
DÉCISION PORTANT HABILITATION DE FONCTIONNAIRES**

Pierre DELMAS-GOYON, Premier Président de la cour d'appel d'Angers

et

Catherine PIGNON, Procureure Générale près ladite Cour,

Vu l' article D 312-66 du Code de l'Organisation Judiciaire ;

Vu la convention de délégation de gestion signée ce jour avec les Chefs de la Cour d'Appel de Caen ;

DÉCIDENT

Article 1^{er} - Dans le cadre du processus de la commande publique, concernant les dépenses relevant du flux 1, sont habilités à effectuer les demandes d'achats et à constater le service fait dans l'application CHORUS FORMULAIRES :

COUR D'APPEL D'ANGERS et BUDGET D'INTERET COMMUN DU SITE:

- Madame Sylvie EZANNO, greffier en chef, directeur du greffe de la cour ;
- Madame Elisabeth VALENTIN, greffier en chef à la cour ;
- Madame Magali MATHIS, greffier à la cour ;
- Madame Michèle VIAUX, adjoint administratif à la cour,

SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL :

- Monsieur Christian GRASSET, greffier en chef, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire ;
- Madame Claire GONZALEZ, greffier en chef responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Emmanuelle BERNIER, greffier en chef responsable de la gestion des ressources humaines et de la formation ;
- Madame Annie GAGNEUX, greffier en chef responsable de la gestion informatique ;
- Madame Anne BARON, greffier en chef responsable de la gestion du patrimoine immobilier ;
- Monsieur Didier BAREL, greffier responsable de la gestion budgétaire adjoint ;
- Madame Claudine GUESNEAU, greffier ;
- Madame Geneviève OGEL, adjoint administratif ;
- Madame Hélène DELINOT, adjoint administratif ;

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE D'ANGERS :

- Madame Fabienne GRASSET, greffier en chef, directeur du greffe du tribunal de grande instance d'instance d'ANGERS ;
- Madame Brigitte BOURHIS, greffier en chef au tribunal de grande instance d'ANGERS ;
- Madame Hélène CHUSSEAU, greffier en chef au tribunal de grande instance d'ANGERS ;
- Madame Olivia DORLEAC, greffier en chef au tribunal de grande instance d'ANGERS ;
- Madame Béatrice DECALLON, adjoint administratif au tribunal de grande instance d'ANGERS ;

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE LAVAL :

- Madame Sophie DUCHEMIN, greffier en chef au tribunal de grande instance de LAVAL ;
- Madame Claude SIMON, greffier en chef du tribunal d'instance de LAVAL ;
- Madame Béatrice ROUAUD, adjoint administratif au tribunal de grande instance de LAVAL ;

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DU MANS :

- Madame Florence FONTAINE, greffier en chef, directeur du greffe du tribunal de grande instance du MANS ;
- Madame Elisabeth HERRAUX, adjoint administratif au tribunal de grande instance du MANS ;

Article 2 – Dans le cadre du processus de la commande publique, sont habilités à valider les demandes d'achat saisies dans l'application CHORUS FORMULAIRES :

- Monsieur Christian GRASSET, greffier en chef, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire ;
- Madame Claire GONZALEZ, greffier en chef responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Emmanuelle BERNIER, greffier en chef responsable de la gestion des ressources humaines et de la formation ;
- Madame Annie GAGNEUX, greffier en chef responsable de la gestion informatique ;
- Madame Anne BARON, greffier en chef responsable de la gestion du patrimoine immobilier ;
- Monsieur Didier BAREL, greffier responsable de la gestion budgétaire adjoint ;
- Madame Claudine GUESNEAU, greffier au service administratif régional ;
- Madame Geneviève OGEL, adjoint administratif au service administratif régional.

Article 3 – En dehors des horaires d'ouverture du pôle CHORUS, lorsque des circonstances graves et exceptionnelles nécessitent une intervention rapide d'un ou plusieurs tiers fournisseur ou prestataire, bénéficiant d'une délégation de signature des Chefs de Cour en matière d'ordonnancement secondaire pour la formalisation d'un bon de commande « papier » :

COUR D'APPEL D'ANGERS et BUDGET D'INTERET COMMUN DU SITE:

- Madame Sylvie EZANNO, greffier en chef, directeur du greffe de la cour ;
- Madame Elisabeth VALENTIN, greffier en chef à la cour ;

SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL :

- Monsieur Christian GRASSET, greffier en chef, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire ;
- Madame Claire GONZALEZ, greffier en chef responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Anne BARON, greffier en chef responsable de la gestion du patrimoine immobilier ;

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE D'ANGERS :

- Madame Fabienne GRASSET, greffier en chef, directeur du greffe du tribunal de grande instance d'instance d'ANGERS ;
- Madame Brigitte BOURHIS, greffier en chef au tribunal de grande instance d'ANGERS ;

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE LAVAL :

- Madame Sophie DUCHEMIN, greffier en chef au tribunal de grande instance de LAVAL ;
- Madame Claude SIMON, greffier en chef du tribunal d'instance de LAVAL ;

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DU MANS :

- Madame Florence FONTAINE, greffier en chef, directeur du greffe du tribunal de grande instance du MANS ;
- Monsieur Stéphane CORNIL, greffier en chef du tribunal d'instance du MANS ;

Article 4 - Dans le cadre du processus de la commande publique, concernant les dépenses relevant des flux 3 et 4, sont habilités à constater le service fait :

COUR D'APPEL D'ANGERS et BUDGET D'INTERET COMMUN du SITE :

- Madame Sylvie EZANNO, greffier en chef, directeur du greffe de la cour ;
- Madame Elisabeth VALENTIN, greffier en chef ;
- Madame Magali MATHIS, greffier ;
- Madame Michèle VIAUX, adjoint administratif ;

SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL :

- Monsieur Christian GRASSET, greffier en chef, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire ;
- Madame Claire GONZALEZ, greffier en chef responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Emmanuelle BERNIER, greffier en chef responsable de la gestion des ressources humaines et de la formation ;
- Madame Annie GAGNEUX, greffier en chef responsable de la gestion informatique ;

- Madame Anne BARON, greffier en chef responsable de la gestion du patrimoine immobilier ;
- Monsieur Didier BAREL, greffier responsable de la gestion budgétaire adjoint ;
- Madame Claudine GUESNEAU, greffier ;
- Madame Geneviève OGEL, adjoint administratif ;

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ANGERS, TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS et BUDGET D'INTERET COMMUN de SAUMUR :

- Madame Fabienne GRASSET, greffier en chef, directeur du greffe du tribunal de grande instance d'instance d'ANGERS ;
- Madame Brigitte BOURHIS, greffier en chef au tribunal de grande instance d'ANGERS ;
- Madame Hélène CHUSSEAU, greffier en chef au tribunal de grande instance d'ANGERS ;
- Madame Olivia DORLEAC, greffier en chef au tribunal de grande instance d'ANGERS ;
- Madame Béatrice DECAILLON, adjoint administratif au tribunal de grande instance d'ANGERS ;

TRIBUNAL D'INSTANCE D'ANGERS :

- Madame Patricia BEILLARD, greffier en chef, directeur de greffe ;
- Monsieur Jacques DEWITTE, greffier en chef

TRIBUNAL D'INSTANCE DE CHOLET :

- Madame Muriel MASSON, greffier en chef, directeur de greffe ;
- Madame Christine BUCHET, greffier

TRIBUNAL D'INSTANCE DE SAUMUR :

- Madame Marie-Odile PRIOUX, greffier en chef, directeur de greffe ;
- Madame Nathalie MOREAU, greffier.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES D'ANGERS :

- Madame Marylène BEAUDRIER, greffier en chef, directeur de greffe ;
- Madame Catherine JOUIN, greffier.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE SAUMUR :

Madame Magalie CHARRON ; greffier directeur de greffe.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LAVAL, BUDGET D'INTERET COMMUN et TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL :

- Madame Sophie DUCHEMIN, greffier en chef au tribunal de grande instance de LAVAL ;
- Madame Béatrice ROUAUD, adjoint administratif au tribunal de grande instance de LAVAL ;

TRIBUNAL D'INSTANCE DE LAVAL :

- Madame Claude SIMON, greffier en chef, directeur de greffe ;
- Madame Nicole BOYER, greffier.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE LAVAL :

Madame Fanny BELLON, greffier en chef, directeur de greffe.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DU MANS, BUDGET D'INTERET COMMUN ET TRIBUNAL DE COMMERCE DU MANS :

- Madame Florence FONTAINE, greffier en chef, directeur de greffe du tribunal de grande instance ;
- Madame Elisabeth HERRAUX, adjoint administratif au tribunal de grande instance du MANS ;

TRIBUNAL D'INSTANCE DU MANS :

- Monsieur Stéphane CORNIL, greffier en chef, directeur de greffe ;
- Madame Claudine FILLATRE, greffier

TRIBUNAL D'INSTANCE DE LA FLECHE :

- Madame Dominique MEILLANT, greffier en chef, directeur de greffe ;
- Madame Annie BLIN, greffier.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES DU MANS :

Madame Diane DARCON, greffier, directeur de greffe par intérim.

Article 5 – Sont habilités à certifier les factures d'affranchissement :

COUR D'APPEL D'ANGERS et BUDGET D'INTERET COMMUN du SITE :

- Madame Sylvie EZANNO, greffier en chef, directeur du greffe de la cour ;
- Madame Elisabeth VALENTIN, greffier en chef ;
- Madame Magali MATHIS, greffier ;
- Madame Michèle VIAUX, adjoint administratif ;

SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL :

- Monsieur Christian GRASSET, greffier en chef, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire ;
- Madame Claire GONZALEZ, greffier en chef responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Emmanuelle BERNIER, greffier en chef responsable de la gestion des ressources humaines et de la formation ;
- Madame Annie GAGNEUX, greffier en chef responsable de la gestion informatique ;
- Madame Anne BARON, greffier en chef responsable de la gestion du patrimoine immobilier ;
- Monsieur Didier BAREL, greffier responsable de la gestion budgétaire adjoint ;
- Madame Claudine GUESNEAU, greffier ;
- Madame Geneviève OGEL, adjoint administratif ;

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ANGERS, TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS et BUDGET D'INTERET COMMUN de SAUMUR :

- Madame Fabienne GRASSET, greffier en chef, directeur du greffe du tribunal de grande instance d'instance d'ANGERS ;
- Madame Brigitte BOURHIS, greffier en chef au tribunal de grande instance d'ANGERS ;
- Madame Hélène CHUSSEAU, greffier en chef au tribunal de grande instance d'ANGERS ;
- Madame Olivia DORLEAC, greffier en chef au tribunal de grande instance d'ANGERS ;
- Madame Béatrice DECAILLON, adjoint administratif au tribunal de grande instance d'ANGERS ;

TRIBUNAL D'INSTANCE D'ANGERS :

- Madame Patricia BEILLARD, greffier en chef, directeur de greffe ;
- Monsieur Jacques DEWITTE, greffier en chef

TRIBUNAL D'INSTANCE DE CHOLET :

- Madame Muriel MASSON, greffier en chef, directeur de greffe ;
- Madame Christine BUCHET, greffier

TRIBUNAL D'INSTANCE DE SAUMUR :

- Madame Marie-Odile PRIOUX, greffier en chef, directeur de greffe ;
- Madame Nathalie MOREAU, greffier.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES D'ANGERS :

- Madame Marylène BEAUDRIER, greffier en chef, directeur de greffe ;
- Madame Catherine JOUIN, greffier.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE SAUMUR :

Madame Magalie CHARRON ; greffier directeur de greffe.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LAVAL, BUDGET D'INTERET COMMUN et TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL :

- Madame Sophie DUCHEMIN, greffier en chef au tribunal de grande instance de LAVAL ;
- Madame Béatrice ROUAUD, adjoint administratif au tribunal de grande instance de LAVAL ;

TRIBUNAL D'INSTANCE DE LAVAL :

- Madame Claude SIMON, greffier en chef, directeur de greffe ;
- Madame Nicole BOYER, greffier.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE LAVAL :

Madame Fanny BELLON, greffier en chef, directeur de greffe.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DU MANS, BUDGET D'INTERET COMMUN ET TRIBUNAL DE COMMERCE DU MANS :

- Madame Florence FONTAINE, greffier en chef, directeur de greffe du tribunal de grande instance ;
- Madame Elisabeth HERRAUX, adjoint administratif au tribunal de grande instance du MANS ;

TRIBUNAL D'INSTANCE DU MANS :

- Monsieur Stéphane CORNIL, greffier en chef, directeur de greffe ;
- Madame Claudine FILLATRE, greffier

TRIBUNAL D'INSTANCE DE LA FLECHE :

- Madame Dominique MEILLANT, greffier en chef, directeur de greffe ;
- Madame Annie BLIN, greffier.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES DU MANS :

Madame Diane DARCON, greffier, directeur de greffe par intérim.

Article 6 – Dans le cadre du processus des dépenses d'intervention, sont habilités à saisir et à valider les demandes de subventions dans CHORUS FORMULAIRES :

SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL :

- Monsieur Christian GRASSET, greffier en chef, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire ;
- Madame Claire GONZALEZ, greffier en chef responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Emmanuelle BERNIER, greffier en chef responsable de la gestion des ressources humaines ;
- Monsieur Didier BAREL, greffier responsable de la gestion budgétaire adjoint ;

Article 7 – Dans le cadre du processus des frais de justice, sont habilités à saisir les prescriptions de frais de justice dans CHORUS FORMULAIRES :

COUR D'APPEL D'ANGERS :

- Madame Sylvie EZANNO, greffier en chef, directeur du greffe de la cour ;
- Madame Elisabeth VALENTIN, greffier en chef à la cour ;
- Madame Magali MATHIS, greffier à la cour ;
- Madame Michèle VIAUX, adjoint administratif à la cour ;

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE D'ANGERS :

- Madame Fabienne GRASSET, greffier en chef, directeur du greffe du tribunal de grande instance d'instance d'ANGERS ;
- Madame Brigitte BOURHIS, greffier en chef au tribunal de grande instance d'ANGERS ;
- Madame Hélène CHUSSEAU, greffier en chef au tribunal de grande instance d'ANGERS ;
- Madame Olivia DORLEAC, greffier en chef au tribunal de grande instance d'ANGERS ;
- Madame Muriel PENHARD, secrétaire administratif au tribunal de grande instance d'ANGERS ;
- Madame Rachida MAHRI, secrétaire administratif au tribunal de grande instance d'ANGERS ;
- Madame Béatrice DECAILLON, adjoint administratif au tribunal de grande instance d'ANGERS ;
- Madame Mina EL-HARRAS, adjoint administratif au tribunal de grande instance d'ANGERS

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE LAVAL :

- Madame Sophie DUCHEMIN, greffier en chef au tribunal de grande instance de LAVAL ;
- Madame Claude SIMON, greffier en chef du tribunal d'instance de LAVAL ;
- Monsieur Christophe GOUEDO, greffier au tribunal de grande instance de LAVAL
- Madame Marie-Paule MORIN, secrétaire administratif au tribunal de grande instance de LAVAL ;
- Madame Béatrice ROUAUD, adjoint administratif au tribunal de grande instance de LAVAL ;

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DU MANS :

- Madame Florence FONTAINE, greffier en chef, directeur du greffe du tribunal de grande instance du MANS ;
- Madame Marie GAUTIER, greffier au tribunal de grande instance du MANS .
- Madame Elisabeth HERRAUX, adjoint administratif au tribunal de grande instance du MANS ;

Article 8 - Se substituant à celle datée du 2 novembre 2011, la présente décision sera communiquée aux personnes nommées ci-dessus, aux chefs des juridictions et aux directeurs de greffe des tribunaux du ressort de la cour d'appel d'Angers, au directeur du greffe de la cour, au directeur régional des finances publiques de la région Bretagne et du département d'Ille et Vilaine, comptable assignataire, et aux Chefs de la Cour d'Appel de Caen. Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du Département du Maine et Loire ainsi qu'au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Sarthe et du Département de la Mayenne.

Fait à ANGERS, le 26 décembre 2011

LA PROCUREURE GENERALE


Catherine PIGNON

LE PREMIER PRESIDENT


Pierre DELMAS-GOYON





MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL D'ANGERS

**DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE
ET EN MATIÈRE DE REMUNÉRATION DES PERSONNELS**

Pierre DELMAS-GOYON, Premier Président de la cour d'appel d'Angers

et

Catherine PIGNON, Procureure Générale près ladite Cour

**Vu le code de l'organisation judiciaire, notamment ses articles D312-66 et R312-73 ;
Vu l'arrêté du garde des sceaux en date du 15 février 2008 nommant Monsieur Christian GRASSET, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel d'ANGERS ;
Vu la précédente décision de délégation de signature en date du 1^{er} août 2011 ;
Vu la convention de délégation de gestion signée ce jour avec les Chefs de la Cour d'Appel de Caen ;**

DÉCIDENT

Article 1^{er} - Délégation conjointe est donnée à Monsieur Christian GRASSET, greffier en chef, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel d'ANGERS, afin de signer, en notre absence, uniquement en cas d'urgence, les contrats d'engagement des personnels vacataires ;

Article 2 - Délégation conjointe est donnée à Monsieur Christian GRASSET, greffier en chef, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel d'ANGERS, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier à :

- Madame Emmanuelle BERNIER, greffier en chef responsable de la gestion des ressources humaines et de la formation ;
- Madame Catherine COCHARD, greffier responsable de la gestion des ressources humaines adjoint ;

afin de signer les pièces justificatives de dépenses et les documents de liaison relatifs à la rémunération des personnels affectés dans le ressort de la Cour d'Appel ;

Article 3 - Délégation conjointe est donnée à Monsieur Christian GRASSET, greffier en chef, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel d'ANGERS, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier à :

- Madame Emmanuelle BERNIER, greffier en chef responsable de la gestion des ressources humaines et de la formation ;
- Madame Claire GONZALEZ, greffier en chef responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Annie GAGNEUX, greffier en chef responsable de la gestion informatique ;

afin de signer :

- les titres de perception et déclarations de recettes établis dans le domaine de la rémunération des personnels ;
- les états PKL produits par la Trésorerie Générale de La Loire-Atlantique ;
- les décisions fixant le montant des honoraires à verser aux praticiens intervenant dans le cadre des accidents de service et maladies professionnelles, des contre-visites médicales, des visites médicales d'embauche et des expertises médicales en lien avec les dossiers soumis aux comités médicaux et commissions de réforme ;
- les ordres de mission des fonctionnaires appelés à participer à une action de formation continue ;
- les décisions d'octroi de congé maladie, de congé maternité et de congé paternité concernant les fonctionnaires du ressort ;
- les courriers de notifications d'actes administratifs à caractère individuel destinés aux fonctionnaires ;
- les avis assortissant les candidatures de fonctionnaires à des actions de formation continue ;
- les notes de diffusion au ressort des circulaires ministérielles concernant la gestion administrative et budgétaire ;
- les états mensuels, trimestriels ou semestriels à adresser à la Chancellerie ;

et afin de viser :

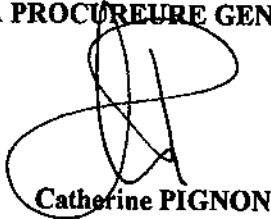
- les états de frais de déplacement et de changement de résidence ;
- les mémoires de frais (menues dépenses) présentés par les conciliateurs ;
- les demandes de remboursement de salaires maintenus aux conseillers prud'hommes.

Article 4 - La présente décision se substitue à la décision portant délégation de signature en date du 1^{er} août 2011 ;

Article 5 - La présente décision sera communiquée aux personnes nommées ci-dessus, aux chefs des juridictions et aux directeurs de greffe des tribunaux du ressort de la cour d'appel d'Angers, au directeur du greffe de la cour, au directeur régional des finances publiques de la région Bretagne et du département d'Ille et Vilaine et au directeur régional des finances publiques de la région Pays de La Loire et du département de la Loire Atlantique, comptables assignataires, ainsi qu'au chef du pôle CHORUS de la Cour d'Appel de Caen. Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du Département du Maine et Loire ainsi qu'au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Sarthe et du Département de la Mayenne.

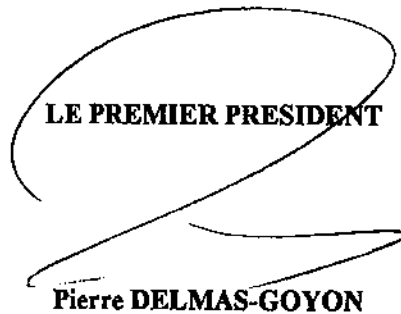
Fait à ANGERS, le 26 décembre 2011

LA PROCUREURE GENERALE



Catherine PIGNON

LE PREMIER PRESIDENT



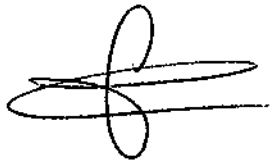
Pierre DELMAS-GOYON

Specimen des signatures :

Christian GRASSET



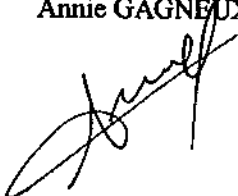
Claire GONZALEZ



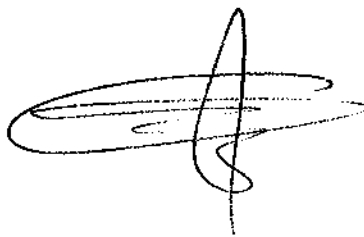
Emmanuelle BERNIER



Annie GAGNEUX



Catherine COCHARD



II - AUTRES

**liste des autorisations de mise en œuvre, de renouvellement ou de modification
de systèmes de vidéoprotection
4ème trimestre 2011**

n° arrêté	date arrêté	établissement	responsable
BCAB 2011-449	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'établissement de la poste, place de l'Europe à Angers	le responsable sûreté
BCAB 2011-450	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 10, rue de Bamako à Angers	le responsable sûreté
BCAB 2011-451	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 130, avenue René Gasnier à Angers	le responsable sûreté
BCAB 2011-456	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 21, rue Saumuroise à Angers	le responsable sûreté
BCAB 2011-459	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 1, rue Franklin Roosevelt à Angers	le responsable sûreté
BCAB 2011-460	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 32, rue Henri Hamelin à Angers	le responsable sûreté
BCAB 2011-467	07/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'hôtel Mercure 1, place Mendès-France à Angers	la directrice
BCAB 2011-475	07/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans la boulangerie "Le Jardin des Saveurs" 21 rue St Julien à Angers	le dirigeant
BCAB 2011-476	07/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans la boulangerie "Le Jardin des Saveurs" 75, avenue Montaigne à Angers	le dirigeant
BCAB 2011-477	07/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans la boulangerie "Le Jardin des Saveurs" 4, place Imbach à Angers	le dirigeant
BCAB 2011-485	07/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans la bijouterie DR, 6 rue des Poeliers à Angers	la gérante
BCAB 2011-455	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 137, avenue Pierre Mendès-France à Avrillé	le responsable sûreté
BCAB 2011-462	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'établissement de La Poste 3, rue Copernic à Avrillé	le responsable sûreté
BCAB 2011-469	07/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin Electro dépôt ZI de la Croix Cadeau à Avrillé	le directeur

Feuille1

BCAB 2011-448	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le Château de Baugé, place de l'Europe à Baugé	la direction
BCAB 2011-484	07/11/2011	modification du système de vidéoprotection mis en oeuvre dans le bar tabac du Rempart, 19, rue de la Petite Porte à Beaufort en Vallée	le gérant
BCAB 2011-434	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale, rue de la Poste à Brain sur Allonnes	le responsable sûreté
BCAB 2011-422	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le tabac presse 23, place Georges Clémenceau à Brissac Quincé	le gérant
BCAB 2011-439	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 4, place des Halles à Candé	le responsable sûreté
BCAB 2011-478	07/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin Shopi 4 rue Jean V à Champtoceaux	le gérant
BCAB 2011-425	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'épicerie tabac, 7 rue de la Fontaine à Chanteloup les Bois	la gérante
BCAB 2011-446	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'établissement de la poste 120, rue Nationale à Chemillé	le responsable sûreté
BCAB 2011-453	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 21, rue du Carteron à Cholet	le responsable sûreté
BCAB 2011-461	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 71, place Travot à Cholet	le responsable sûreté
BCAB 2011-471	07/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans la parfumerie Marionnaud 92, rue Nationale Cholet	le directeur de la sécurité
BCAB 2011-447	03/11/2011	modification du système de vidéoprotection mis en œuvre dans le Super U, boulevard du Docteur Lioney à Doué La Fontaine	le PDG
BCAB 2011-479	07/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans la pharmacie, avenue du Docteur Lionnet à Doué la Fontaine	les co-gérantes
BCAB 2011-441	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 67 avenue Rochechouard à Fontevraud l'Abbaye	le responsable sûreté
BCAB 2011-430	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 6, rue Michel à Ingrandes	le responsable sûreté
BCAB 2011-431	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale,, place de la Renaissance à Landemont	le responsable sûreté
BCAB 2011-440	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 22, rue d'Angers au Louroux Béconnais	le responsable sûreté
BCAB 2011-442	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale square des Charmes au Plessis Grammoire	le responsable sûreté
BCAB 2011-429	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 29, impasse de l'Abbaye à Liré	le responsable sûreté

Feuille1

BCAB 2011-427	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 3, rue Stofflet à Maulévrier	le responsable sûreté
BCAB 2011-433	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 15, rue du Pont à Morannes	le responsable sûreté
BCAB 2011-468	07/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin SITIS 10, rue de la Fontaine à Mozé sur Louet	le gérant
BCAB 2011-443	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 7, rue de la Poste à Noyant	le responsable sûreté
BCAB 2011-438	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 5, place de la République à Pouancé	le responsable sûreté
BCAB 2011-435	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale, Place de l'Hôtel de Ville à Rochefort sur Loire	le responsable sûreté
BCAB 2011-454	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 5 avenue David d'Angers à Saumur	le responsable sûreté
BCAB 2011-457	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 55, rue du Pont Fouchard, Bagneux à Saumur	le responsable sûreté
BCAB 2011-458	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 5, place de la Poterne, St Hilaire St Florent à Saumur	le responsable sûreté
BCAB 2011-466	07/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin Printemps 11, rue Franklin Roosevelt à Saumur	le directeur
BCAB 2011-470	07/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin Etam Lingerie 11, rue Franklin Roosevelt à Saumur	le directeur
BCAB 2011-472	07/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans la parfumerie Sephora 51, bd du Maréchal Delattre de Tassigny à Saumur	le directeur sécurité
BCAB 2011-473	07/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin Blue Box 51 boulevard Delattre de Tassigny à Saumur	le responsable informatique
BCAB 2011-480	07/11/2011	modification du système de vidéoprotection mis en œuvre dans le magasin Intermarché, Zi Ecoparc St Lambert des Levées à Saumur	le PDG
BCAB 2011-481	07/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin H&M, 51, boulevard Delattre de Tassigny à Saumur	le responsable sécurité H&M
BCAB 2011-482	07/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans la maroquinerie Dalery, avenue du Maréchal Delattre de Tassigny à Saumur	le gérant
BCAB 2011-424	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le bar tabac presse Le Royal 5, place de la République à Segré	le dirigeant
BCAB 2011-437	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 2, place Albert et Henri Lair à Seiches sur le Loir	le responsable sûreté

Feuille1

BCAB 2011-444	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'établissement de la poste ZA La Suzerolle à Seiches sur le Loir	le responsable sûreté
BCAB 2011-474	07/11/2011	renouvellement autorisation d'un système de vidéoprotection sur le site du centre de secours du Chêne Vert, route d'Angers à St Barthélemy d'Anjou	le chef de centre
BCAB 2011-445	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'établissement de la poste 2, square des Oliviers à St Laurent des Autels	le responsable sûreté
BCAB 2011-426	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 14, levée du Roi René à st Mathurin	le responsable sûreté
BCAB 2011-423	03/11/2011	modification du système de vidéoprotection mis en œuvre dans le Super U, 2, boulevard de la République à Thouarcé	le dirigeant
BCAB 2011-432	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale, 7 boulevard de la République à Thouarcé	le responsable sûreté
BCAB 2011-428	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 1, rue du Val de Sarthe à Tiercé	le responsable sûreté
BCAB 2011-452	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 220, avenue Pierre Mendès-France à Trélazé	le responsable sûreté
BCAB 2011-483	07/11/2011	modification du système de vidéoprotection mis en œuvre dans le magasin U Express , 110 rue Pasteur à Trélazé	les co-gérants
BCAB 2011-436	03/11/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 7, place de l'Eglise à Vernantes	le responsable sûreté
BCAB 2011-511	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'épicerie tabac, place du Clocher Vrillé à Fougeré	le gérant
BCAB 2011-512	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le bar tabac 40, rue Charles de Gaulle à la Membrolle sur Longuenée	le gérant
BCAB 2011-513	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le bar tabac, 2 place Romain à Angers	le gérant
BCAB 2011-514	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le bar tabac, 100, avenue Pierre Mendès-France à Avrillé	le gérant
BCAB 2011-515	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le tabac presse, 42, rue Pasteur aux Ponts de Cé	la gérante
BCAB 2011-516	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le moulin sis 1, avenue du Moulin à Longué Jumelles	le maire
BCAB 2011-517	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin Jouéclub, rue de l'Avenir à Distré	le dirigeant
BCAB 2011-518	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin Centrakor, 15, allée Joseph Touchais à Doué la Fontaine	le gérant
BCAB 2011-519	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotectionsur le site de l'établissement Déconstruction Automobile Liréenne, route de Bouzillé à Liré	le gérant

Feuille1

BCAB 2011-520	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans la boulangerie La Paline, 12-14, rue Michel Couet à Longué-Jumelles	le chef d'entreprise
BCAB 2011-521	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin Brico Pro, 3 rue Louis Braille à St André de la Marche	le dirigeant
BCAB 2011-522	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans la mairie de Seiches sur le Loir	le maire
BCAB 2011-523	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'établissement P. Blanchard Automobiles, 75, rue David d'Angers aux Ponts de Cé	le gérant
BCAB 2011-524	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection au niveau du service drive du magasin Leclerc, 1, avenue Maréchal Koenig à Cholet	le gérant
BCAB 2011-525	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans la charcuterie, 28 rue Bressigny à Angers	le chef d'entreprise
BCAB 2011-526	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin Guinement, 21, place Sainte Croix à Angers	le gérant
BCAB 2011-527	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin Levi's Store, 28, rue Lenepveu à Angers	les gérantes
BCAB 2011-528	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le bar les Voyageurs, 31, place de l'Hôtel de Ville à Chalonnes sur Loire	le gérant
BCAB 2011-529	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'établissement Diana Perdriau, La Grande Corbière à Saint Sylvain d'Anjou	la responsable de l'établissement
BCAB 2011-530	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin Super U, 5, rue de la Grand Prée à Pouancé	le PDG
BCAB 2011-531	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin Leader Price, Les Champs Blanchard à Distré	le gérant
BCAB 2011-532	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'établissement ABS Loire Express, ZA La Mocqueterie à La Jumellière	le dirigeant
BCAB 2011-533	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le Café des Sports, 63 avenue de la Croix de Guerre, St Lambert des Levées à Saumur	le gérant
BCAB 2011-534	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin Morgat, 28, route de Bouchemaine à Angers	le gérant
BCAB 2011-535	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'établissement Brangeon Service, rue d'Alembert à Cholet	le responsable self stockage
BCAB 2011-536	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin Leader Price, avenue Napoléon Bonaparte à Cholet	le gérant
BCAB 2011-537	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin Leader Price, avenue Edmond Michelet à Cholet	le gérant
BCAB 2011-538	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans la station Total, boulevard de Touraine à Cholet	l'exploitant

Feuille1

BCAB 2011-539	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin ASCAD, 117, route de Briollay à Angers	le gérant
BCAB 2011-540	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le bar tabac, 4, place Hérault à Angers	la gérante
BCAB 2011-541	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le salon de coiffure, 162, rue Nationale à Cholet	la gérante
BCAB 2011-542	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le salon de coiffure, 57, avenue Maréchal Leclerc à Cholet	la gérante
BCAB 2011-543	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le salon de coiffure, cc Géant PK 3 à Cholet	la gérante
BCAB 2011-544	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le salon de coiffure, cc Leclerc 1 avenue Maréchal Koenig à Cholet	la gérante
BCAB 2011-545	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le salon de coiffure, cc Carrefour, route d'Angers à Cholet	la gérante
BCAB 2011-546	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le salon de coiffure, 26 rue Descartes à Cholet	la gérante
BCAB 2011-547	28/12/2011	renouvellement du système de vidéoprotection dans l'établissement Etap Hotel, Aire des Portes d'Angers à St Sylvain d'Anjou	les gérants
BCAB 2011-548	28/12/2011	modification du système de vidéoprotection dans l'agence du Crédit Mutuel, place de l'Eglise à Champigné	le responsable sécurité du Crédit Mutuel
BCAB 2011-548 bis	28/12/2011	modification du système de vidéoprotection dans le magasin Centrakor, La Maison Blanche à Saint Sylvain d'Anjou	le gérant
BCAB 2011-549	28/12/2011	modification du système de vidéoprotection dans l'agence du Crédit Mutuel, 25, rue de Verdun à Mazé	le responsable sécurité du Crédit Mutuel
BCAB 2011-550	28/12/2011	modification du système de vidéoprotection dans l'agence du Crédit Mutuel, 28, place de l'Eglise à Saint Mathurin sur Loire	le responsable sécurité du Crédit Mutuel
BCAB 2011-551	28/12/2011	modification du système de vidéoprotection dans l'agence du Crédit Mutuel, 144 rue albert Pottier à Allonnes	le responsable sécurité du Crédit Mutuel
BCAB 2011-552	28/12/2011	modification du système de vidéoprotection dans l'agence du Crédit Mutuel, 3, rue du Fief d'Ares à Saint Crespin sur Moine	le responsable sécurité du Crédit Mutuel
BCAB 2011-553	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans les locaux de la Caisse de Crédit Mutuel, place Molière à Angers	le responsable sécurité du Crédit Mutuel
BCAB 2011-554	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection au niveau du GAB du Crédit Mutuel 1 rue Principale à Mazé	le responsable sécurité du Crédit Mutuel

Feuille1

BCAB 2011-555	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection au niveau du GAB du Crédit Mutuel 57 rue Toussaint à Angers	le responsable sécurité du Crédit Mutuel
BCAB 2011-556	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection au niveau du GAB du Crédit Mutuel 13 rue Charles Denis à Angers	le responsable sécurité du Crédit Mutuel
BCAB 2011-557	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection au niveau du GAB du Crédit Mutuel 2 rue Lenepveu à Angers	le responsable sécurité du Crédit Mutuel
BCAB 2011-558	28/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection au niveau du GAB du Crédit Mutuel 172 rue Lorraine à Cholet	le responsable sécurité du Crédit Mutuel
BCAB 2011-560	29/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'établissement de La Poste, Place des anciens Combattants à BEAUFORT EN VALLEE	le responsable sûreté
BCAB 2011-561	29/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 11, place Aristide Briand à Segré	le responsable sûreté
BCAB 2011-562	29/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 36 rue Nationale à St Georges sur Loire	le responsable sûreté
BCAB 2011-563	29/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 9 rue du Maréchal Foch à Brissac Quincé	le responsable sûreté
BCAB 2011-564	29/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale 1 place de la République à Montreuil Juigné	le responsable sûreté
BCAB 2011-565	29/12/2011	modification du système de vidéoprotection dans la pharmacie St Léonard, 374, rue Saint Léonard à Angers	le pharmacien titulaire
BCAB 2011-566	29/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin Chandler's, 4 rue des Lices à Angers	la gérante
BCAB 2011-567	29/12/2011	modification du système de vidéoprotection dans le bar tabac, 2, rue de Rouen à Saumur	la gérante
BCAB 2011-568	29/12/2011	renouvellement du système de vidéoprotection dans le magasin Décathlon, avenue des Maréchaux à Saumur	le directeur
BCAB 2011-569	29/12/2011	modification du système de vidéoprotection dans l'établissement le Chabada, 56, boulevard du Doyenné à Angers	les co-directeurs
BCAB 2011-570	29/12/2011	modification du système de vidéoprotection dans la discothèque Le Carré, 15, rue de la Roë à Angers	la gérante
BCAB 2011-571	29/12/2011	modification du système de vidéoprotection dans le magasin Carrefour Grand Maine, rue du grand Launay à Angers	le directeur
BCAB 2011-572	29/12/2011	modification du système de vidéoprotection dans l'agence BNP, 24-26, boulevard Ayrault à Angers	le responsable sécurité
BCAB 2011-573	29/12/2011	modification du système de vidéoprotection dans l'agence BNP, 30, rue Dacier à Saumur	le responsable sécurité

Feuille1

BCAB 2011-574	29/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'établissement de restauration rapide VF Ecoresto, 21, boulevard Foch à Angers	le gérant
BCAB 2011-575	29/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale, 1 rue du Grand Launay à Angers	le responsable sûreté
BCAB 2011-576	29/12/2011	mise en œuvre vidéoprotection agence postale, 3 bd Henri Arnauld à Angers	le responsable sûreté
BCAB 2011-577	29/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale, 165 rue du Dr Guichard à Angers	le responsable sûreté
BCAB 2011-578	29/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale, 33, avenue Mocrat à Cholet	le responsable sûreté
BCAB 2011-579	29/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale, 34, rue Nationale à Châteauneuf sur Sarthe	le responsable sûreté
BCAB 2011-580	29/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale, 2, impasse de la poste à Brain sur l'Authion	le responsable sûreté
BCAB 2011-581	29/12/2011	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence postale, rue de l'Aumônerie à Montjean	le responsable sûreté